

Bulletin du Conseil communal

N° 1



Lausanne

Séance du 28 août 2018

Volume I : Débats, communications,
initiatives et rapports de commission les concernant



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 28 août 2018

1^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 28 août 2018, à 18 h

Sous la présidence de M. Valéry Beaud, président

Sommaire

Ordre du jour	3
Première partie	14
Prestation de serment de M. Giuseppe Fonte (Soc.), remplaçant M. Gianni-John Schneider (Soc.), démissionnaire.	14
Election complémentaire d'un-e délégué-e à la commission des finances, en remplacement de M.Gianni-John Schneider (Soc).	14
Communications	15
Décès de M. Ferdinand Perreaud	15
Retrait du postulat de Mme Sophie Michaud Gigon.....	15
Communication - Dépôt	15
Pétition de M. Vivian Galland munie de 3990 signatures « Soutien à la Police de Lausanne dans sa lutte contre le deal de rue »	15
Communications	16
Bureau – transmission des pouvoirs.....	16
Retrait du Rapport-préavis N° 2017/58 «Pollution de l'air due aux fortes concentrations de poussières fines», réponse au postulat de M. Benoit Gaillard et consorts « Moins de sommets sur le Plateau: pour un plan communal anti-pics de pollution »	17
Réponse à la question no 19 de Mme Alice Genoud, déposée le 22 mai 2018 «Une Infrastructure vélo qui se fait attendre ».....	17
Renforcement de l'information au public et mesures de soutien à la presse	18
Réponse à la résolution de Mme Anne-Françoise Decollogny du 5 septembre 2017 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation urgente de M. Fabrice Moscheni et consorts «Parking à Lausanne: arrêtons d'asphyxier les commerces lausannois!»	19
Réponse à la question no 22 de M. Bertrand Picard, déposée le 12 juin 2018 concernant le stationnement des véhicules de livraison sur la place de la Sallaz	21
Réponse à la question no 20 de Mme Laura Manzoni, déposée le 22 avril 2018 «Quel futur pour la politique des quartiers ? ».....	21
Réponse à la question no 24 de M. Romain Felli, déposée le 26 juin 2018 « PubiiBike en difficulté ? ».....	24
Réponse à la question no 22 de M. Bertrand Picard, déposée le 12 juin 2018 concernant le stationnement des véhicules de livraison sur la place de la Sallaz	25
Réponse à la question no 25 de Latha Heiniger, déposée le 26 juin 2018 « Un nuage noir plane sur Les Places au Soleil de la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL) ».....	25

Réponse à la question no 21 de M. Louis Dana, déposée le 12 juin 2018 «Quelles contreparties pour les riverains des axes Impactés par des reports de trafic dus aux chantiers»	28
Réponse à la résolution de M. Xavier Company du 14 novembre 2017 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à son interpellation urgente : « Tridel : du pollueur-payeur à l'Incinérateur-encaisseur ? ».....	30
Communications - Dépôts.....	31
Question écrite de Céline Misiege « Va-t-on enfin pouvoir tester la régularisation de la vente de cannabis ? ».....	31
Postulat de Paola Richard-de-Paolis et crts « 20 ans d'APEMS... « Nous avons la quantité, quid de la qualité ? »	31
Postulat de Nicolas Tripet et crts « Pour une vue d'ensemble réaliste et actuelle du trafic »	31
Interpellation de Benoît Gaillard « Quelles limites au prosélytisme religieux ou sectaire sur l'espace public ? »	32
Interpellation de Thérèse de Meuron « Le Service social de Lausanne est-il sourd ? » .	32
Interpellation de Sara Gnoni et crts « Feux d'artifices : au-delà de l'émerveillement, n'est-il pas temps de se poser les bonnes questions ? »	32
Interpellation de Karine Roch et crts « Comment éviter les expulsions forcées de personnes disposant d'un logement sous-loué par l'unité logement du SSL ? »	32
Questions orales.....	32
Réponse au postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts « Pour une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une fédération de communes dans le périmètre de l'Agglomération Lausanne-Morges »	
Rapport-préavis N° 2016/64 du 13 octobre 2016.....	38
Pétition au CC d'Alaoui Ismaili Nabil et crts (100 signatures) « Pour l'installation de barres de musculation dans le quartier de Montoie »	
Rapport.....	42
Pétition au CC de M. Bertrand Dumusc et crts (74 signatures) « Bellerive plage « aménagée » : pour la réhabilitation de la plage de Bellerive (lac) »	47
Rapport.....	47
Réponse au postulat de M. Matthieu Carrel « Pour la création d'un recueil systématique en ligne du droit lausannois »	
Préavis N° 2017/33 du 24 août 2017.....	50
Postulat de M. Vincent Brayer et consorts : « Mobilité dans la Métropole, une offre découverte 3 mois pour les nouveaux arrivants »	
Développement	53
Discussion préalable.....	54
Postulat de M. Nicola Di Giulio et consorts : « Pour l'installation de caméras de surveillance à l'extérieur des écoles publiques de la commune »	
Développement	55
La discussion est ouverte	56

Postulat de M. Philippe Miauton et consorts : « Pas de deniers publics dans la boulette! »

Développement	56
Discussion préalable.....	56

Ordre du jour

A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

1. Prestation de serment de M. Giuseppe Fonte (SOC), remplaçant M. Gianni-John Schneider (SOC), démissionnaire.
2. Election complémentaire d'un-e délégué-e à la commission des finances, en remplacement de M.Gianni-John Schneider (SOC).
3. Communications.

B. QUESTIONS ORALES

C. RAPPORTS

- R47. Rapport-préavis N° 2016/64 : Réponse au postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts « Pour une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une fédération de communes dans le périmètre de l'Agglomération Lausanne-Morges ». (CD). COMMISSION DE POLITIQUE RÉGIONALE (JOHANN DUPUIS, PRÉSIDENT).
- R49. Pétition de M. Nabil Alaoui Ismaili et consorts (100 sign.) : « Pour l'installation de barres de musculation dans le quartier de Montoie ». (FIM, SCS). COMMISSION DES PÉTITIONS (ANITA MESSERE).
- R50. Pétition de M. Bertrand Dumusc et consorts (71 sign.) : « Bellerive plage 'aménagée' : pour la réhabilitation de la plage de Bellerive (lac) ». (SCS). COMMISSION DES PÉTITIONS (ANITA MESSERE).
- R52. Rapport-préavis N° 2017/33 : Réponse au postulat de M. Matthieu Carrel « Pour la création d'un recueil systématique en ligne du droit lausannois ». (CD). BERTRAND PICARD
- R60. Postulat de M^{me} Anna Zangger et consorts pour la promotion des véhicules électriques sur le domaine communal. (SiL, FIM). SANDRINE SCHLIENGER.
- R62. Rapport-préavis N°2017/27 : Réponse au postulat de M. Denis Corboz « Musée de l'Art Brut ». (CD, LEA). QUENTIN BEAUSIRE.
- R63. Postulat de M. Matthieu Carrel : « Protection du patrimoine et densification : plus de sécurité et de prévisibilité ». (CD). FILIPPO RIVOLA.
- R64. Rapport-préavis N° 2017/21 : Réponse aux postulats de M. Giampiero Trezzini et consorts « Et si on changeait de paradigme dans le domaine de l'électricité domestique ? » et de M. Yves Ferrari « Entre production et consommation : les SiL. Un pas vers la société à 2000 W ». (SiL). ALAIN HUBLER.
- R65. Postulat de M. Fabrice Moscheni : « Connaître et réduire le risque des perturbateurs endocriniens à Lausanne ». (EJQ). MARIE-THÉRÈSE SANGRA.

- R66. Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour des surfaces commerciales à loyer abordable au centre-ville de Lausanne ». (CD, SE). FABRICE MOSCHENI.
- R67. Rapport-préavis N° 2017/35 : Réponse au postulat de MM. Pierre-Antoine Hildbrand, Matthieu Blanc et consorts « Économiser l'eau pour et par les Lausannois ». (SE, LEA, FIM). ANDRÉ MACH.
- R68. Préavis N° 2017/45 : Octroi d'un droit de superficie distinct et permanent pour la construction d'un établissement médico-social sur la parcelle 7103 du chemin de la Cigale 27 à Lausanne. (CD). JEAN-PASCAL GENDRE.
- R69. Rapport-préavis N° 2017/5 : Planification, construction de logements et politique foncière. Réponse à trois postulats (Laurent Guidetti ; Natacha Litzistorf). (CD, LEA). ALAIN HUBLER.
- R70. Postulat de M. Pierre Conscience et consorts : « Lutter plus efficacement contre les pratiques abusives. Pour l'instauration d'un reçu à l'occasion de chaque interpellation de police ». (SE). PHILIPP STAUBER.
- R71. Postulat de M. Henri Klunge : « Un drone, mais pour quoi faire ? ». (SE). CLAUDE NICOLE GRIN.
- R72. Pétition de Mme et M. Stoja et Radoslav Pantic et consorts (263 sign.) contre le projet d'un salon de prostitution à la rue Mathurin-Cordier 13. (CD, SE). COMMISSION DES PÉTITIONS. (SARA SOTO).
- R73. Rapport-préavis N° 2017/34 : Réponse au postulat de M. Xavier de Haller et consorts « Pour une administration communale au service de tous les habitants ». (CD). SARA GNONI.
- R74. Rapport-préavis N° 2017/43 : Réponse aux postulats de M^{me} Natacha Litzistorf « La santé des populations, c'est aussi l'affaire des Villes ! », de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts « Agir sur l'environnement construit pour la santé de toutes et tous » et de M^{me} Sophie Michaud Gigon et M. Valéry Beaud « Doter le Nord-Ouest lausannois d'un parcours de santé ». (CD, SCS, LEA, EJQ, FIM). GUY GAUDARD.
- R75. Rapport-préavis N° 2017/52 : Réponse au postulat de M. Pierre-Yves Oppikofer « Lausanne Ville-refuge ». (SCS). PHILIPP STAUBER.
- R76. Postulat de M. Claude Calame : « Pour une pièce d'identité municipale à Lausanne ». (SCS, SE). BERTRAND PICARD.
- R78. Rapport-préavis N° 2017/32 : Réponse au postulat de MM. Jacques Pernet et Matthieu Carrel « Lausanne, ville jeune, ville d'art et d'études, où il fait bon vivre et où la musique 'live' est la bienvenue ». (SE). SANDRINE SCHLIENGER.
- R79. Rapport-préavis N° 2017/37 : Réponse au postulat de M. Hadrien Buclin et consorts « Pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne doit désinvestir les énergies fossiles ». (CD). ROMAIN FELLI. (RAPPORT DE MINORITÉ : JOHANN DUPUIS)
- R80. Postulat de M. Benoît Gaillard et consorts : « Inventaire et promotion des cafés, restaurants, bistrotts, brasseries et pintes historiques de Lausanne ». (CD, LEA). XAVIER COMPANYY.

- R81 Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Vers une reprise par la Ville de Lausanne de certains parkings privés à usage public lors de l'échéance de leur droit de superficie ? ». (FIM). JEAN-LUC CHOLLET.
- R82. Postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Le sport pour tous commence dans les quartiers ». (SCS). MUSA KAMENICA.
- R83. Rapport-préavis N° 2017/28 : Réponse au postulat de M^{me} Natacha Litzistorf et M. Valéry Beaud « L'eau à l'honneur dans la ville et ses espaces publics ». (CD, SE, LEA). HENRI KLUNGE.
- R84. Préavis N° 2017/30 : Octroi d'une subvention d'investissement pour la rénovation de la basilique Notre-Dame de Lausanne : troisième étape. (EJQ). VINCENT BRAYER.
- R86. Pétition de M. Bertrand Dumusc et consorts (433 sign.) : « Stationnement Bellerive : gratuité le dimanche ». (FIM). COMMISSION DES PÉTITIONS. (SARA SOTO)
- R90. Rapport-préavis N° 2017/38 : Réponse aux postulats de M^{me} Sarah Neumann « Une étude sur les publics de la culture » et de M. Yves Adam « Culture-Passion ». (CD, EJQ). ELIANE AUBERT.
- R91. Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Des aménagements pour la mobilité douce sur le pont Chauderon ». (FIM). ROBERT JOOSTEN.
- R93. Pétition de M. Bruno Corthésy (1 sign.) : « Pour la réalisation de logements à la place des halles d'exposition de Beaulieu ». COMMISSION DES PÉTITIONS (PIERRE OBERSON).
- R94. Pétition de M. Bruno Corthésy (1 sign.) : « Pour la réalisation de logements sur la parcelle de la SAGRAV avenue de Rhodanie 13 ». COMMISSION DES PÉTITIONS (PIERRE OBERSON).
- R95. Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Plus de bio régional dans la restauration collective lausannoise ! ». (EJQ/LEA). GIANFRANCO GAZZOLA.
- R100. Postulat de M. Mathieu Maillard et consorts : « Moins de feux rouges pour plus de fluidité ? ». (FIM). PIERRE CONSCIENCE.
- R102. Rapport-préavis N° 2017/41 : Réponse au postulat de M. Philippe Clivaz « Valorisation – signalisation – communication : Lausanne pôle culturel ». (CD). ALAIN HUBLER.
- R103. Postulat de M^{me} Anne-Françoise Decollogny et consorts : « Pour un 'Plan canicule' de la Ville de Lausanne ». (SE). ROMAIN FELLI.
- R104. Pétition de M^{me} Edna Chevalley (109 sign.) : « Pour un abribus ligne 64 Pra Collet > Croisettes ». (FIM). COMMISSION DES PÉTITIONS (ROBERT JOOSTEN).
- R108 Postulat de M. Roland Philippoz : « 'Tsumani gris' : Lausanne sera également touchée ! ». (SCS). SOPHIE MICHAUD GIGON.
- R109 Postulat de M. Manuel Donzé et consorts : « Une rue Marterey 100 % piétonne ». (FIM). ALICE GENOUD.

- R110 Postulat de M. Stéphane Wyssa : « Pour une acceptation des crypto-monnaies à Lausanne ». (LEA). GRAZIELLA SCHALLER
- R111 Rapport-Préavis N° 2017/61 : "Réponse au postulat de M. Mathieu Blanc et consorts " Ecologique, économique et social : encourageons le boat sharing ! " (SE). ALICE GENOUD.
- R113 Préavis N° 2018/14 : Modification de la convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise - STEP de Vidy.(SE). JEAN-FRANÇOIS CACHIN.
- R1 Projet de M. Xavier de Haller et consorts de modification du règlement communal sur la circulation et le stationnement. (FIM). DOMINIQUE GIGON.
- R2 Rapport-préavis N° 2017/53 : Réponse à sept postulats sur le thème de la mobilité (Valéry Beaud ; Stéphane Wyssa ; Myrèle Knecht ; Jean-François Cachin ; Johan Pain ; Daniel Dubas ; Claude-Alain Voiblet) (FIM/SIL). DANIEL DUBAS.
- R3 Pétition des riverains du Chemin de la Fauvette (24 sign.) : « Demande de réduction de la circulation de transit sur le chemin de la Fauvette à Lausanne ». (FIM). COMMISSION DES PÉTITIONS (PIERRE OBERSON).
- R4 Pétition de M. Bruno Corthésy (1 sign.) : « Pour la réalisation d'un passage piéton direct entre la gare du Flon et la gare CFF parallèle au tunnel du M2 ». (FIM). COMMISSION DES PÉTITIONS (PIERRE OBERSON).
- R5 Pétition de M. Bruno Corthésy (1 sign.) : « Pour la réalisation d'une piscine couverte dans l'ancienne salle du cinéma Romandie à la place de la Riponne ». (SCS/CD). COMMISSION DES PÉTITIONS (MATHIEU MAILLARD).
- R6 Postulat de M. Fabrice Moscheni (UDC) : « Refinancer entièrement la CPCL pour l'avantage bien compris des employé(e)s communaux, de la Ville de Lausanne et de la CPCL » (CD, FIM). CÉLINE MISIEGO.
- R7 Préavis N° 2018/03 : « Politique d'accessibilité universelle ». (EJQ, CD, SE, SCS, LEA, FIM, SI). ANTONELA VONLANTHEN.
- R8 Rapport-préavis N°2018/06 : Réponse au postulat de M. Claude-Alain Voiblet « Food Truck, quel statut pour ces restaurants sur roulettes ? » (SE). MURIEL CHENAUX MESNIER.
- R9a Postulat de M^{me} Alice Genoud et consorts : « Pour que les 20-30 ans puissent aussi monter dans le bus ». (FIM/EJQ).
- R9b Postulat de M^{me} Anita Messere et consorts : « Les Lausannois en marche dès l'enfance ». (EJQ). SARA GNONI.
- R10 Préavis N° 2018/22 - Télégestion de l'éclairage public lausannois. (SIL). ALAIN HUBLER.

- R11 Préavis N° 2018/10 - Remplacement des conduites du Pays-d'Enhaut et du Pont-de-Pierre au lieu dit "Pont de Fenil" à St-Légier. (SE). YVAN SALZMANN.

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

- INI63. Postulat de M. Vincent Brayer et consorts : « Mobilité dans la Métropole, une offre découverte 3 mois pour les nouveaux arrivants ». (22^e/26.06.18). (FIM). DISCUSSION PRÉALABLE.
- INI64. Postulat de M. Nicola Di Giulio et consorts : « Pour l'installation de caméras de surveillance à l'extérieur des écoles publiques de la commune ». (22^e/26.06.18). (SE/EJQ). DISCUSSION PRÉALABLE.
- INI65. Postulat de Mme Françoise Longchamp : « Contre le deal de rue : osons aller plus loin ! ». (22^e/26.06.18). (SE). DISCUSSION PRÉALABLE.
- INI66. Postulat de M. Philippe Miauton et consorts : « Pas de deniers publics dans la boulette ! ». (22^e/26.06.18). (SCS/SE). DISCUSSION PRÉALABLE.

INTERPELLATIONS

- INT18. Interpellation de M^{me} Anita Messere : « L'intégralité de la Municipalité soutient-elle avec certitude son Corps de police ? ». (2^e/5.9.17) [CD/26.10.17]. DISCUSSION.
- INT24. Interpellation de M^{me} Anita Messere : « Festival de la Cité retrouvera-t-il son âme populaire ? ». (2^e/5.9.17) [CD/23.11.17]. DISCUSSION.
- INT36. Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Combien coûtent les subventions pour augmenter les performances immobilières de la CPCL ? ». (3^e/19.9.17) [CD]. DISCUSSION.
- INT37. Interpellation de M^{me} Anita Messere : « Le Service de la propreté urbaine compte-t-il réellement se rendre utile pour les personnes dans l'impossibilité de se déplacer à la déchetterie ? ». (6^e/14.11.17) [FIM/27.12.17]. DISCUSSION.
- INT38. Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Faisons le point sur le quartier des Fiches ». (5^e/31.10.17) [LEA, CD/18.01.18]. DISCUSSION.
- INT42. Interpellation de M. Fabrice Moscheni : « Qu'en est-il de la formation des municipaux faisant partie du conseil d'administration de la CPCL ? ». (16^e/21.3.17) [CD/08.02.18]. DISCUSSION.
- INT46. Interpellation de M. Benjamin Rudaz et consorts : « Fontaines à boire en ville de Lausanne et politique de promotion de l'eau potable dans l'espace public ». (8^e/05.12.17) [SE/15.02.18]. DISCUSSION.
- INT47. Interpellation de Mme Anne Berguerand et consorts : « Qu'allons-nous faire de nos plastiques ? ». (10^e/16.01.18) [FIM/22.02.18] DISCUSSION.
- INT48. Interpellation de M^{me} Anita Messere : « La politique de prévention en matière de drogues dans cette ville peut-elle faire preuve de cohérence et ne pas être

saccagée, en plus, par les stands de drogues autorisés par Bô Noël ? ». (11^e/30.01.18) [SE/01.03.18]. DISCUSSION.

- INT51. Interpellation de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu et consorts : « Amendes d'ordre et cannabis : vers un nouveau paradigme ? ». (4^e/3.10.17) [SE/15.03.18]. DISCUSSION.
- INT53. Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Campagne de prévention contre les violences sexuelles – La Municipalité stoppe tout ! ». (5^e/31.10.17) [SE/15.03.18]. DISCUSSION.
- INT54. Interpellation de M^{me} Graziella Schaller et consorts : « Tridel sous les feux de la rampe, mais n'oublions pas la surcapacité ». (6^e/14.11.17) [FIM/15.03.18]. DISCUSSION.
- INT55. Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Tridel : où sont passées nos promesses ? ». (6^e/14.11.17) [FIM/15.03.18]. DISCUSSION.
- INT56. Interpellation de M. Robert Joosten : « Les automates My Post 24, une menace pour les bureaux de Poste lausannois ? ». (12^e/13.02.18) [CD/22.03.18]. DISCUSSION.
- INT57. Interpellation de M. Filippo Rivola : « O tempora, O mores, O-Bike ! ». (3^e/19.9.17) [FIM/29.03.18]. DISCUSSION.
- INT58. Interpellation de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu et consorts : « Indication de la nationalité des personnes interpellées : qu'en est-il à Lausanne ? ». (6^e/14.11.17) [SE/12.04.18]. DISCUSSION.
- INT60. Interpellation de M. Roland Philippoz et consorts : « Cartes journalières communes : une meilleure accessibilité ! ». (13^e/31.1.17) [CD/12.04.18]. DISCUSSION.
- INT61. Interpellation de M. Johan Pain : « Management du personnel au sein de la Fondation Soins Lausanne, des CMS (Centres médico-sociaux) et Soins à domicile lausannois ». (4^e/03.10.17) [SCS/26.04.18]. DISCUSSION.
- INT62. Interpellation de M. Philipp Stauber : « Grands équipements sportifs du projet Métamorphose : un regard sur les moyens financiers dépensés et prévus ». (6^e/1.11.16) [CD/26.04.18]. DISCUSSION.
- INT63. Interpellation de M. Mathieu Maillard : « Arrêt du Tribunal Fédéral, quel impact sur les camps de ski des écoliers lausannois ? ». (11^e/30.01.18) [EJQ/17.05.18]. DISCUSSION.
- INT64. Interpellation de M^{me} Françoise Piron et consorts : « Harcèlement dans les services de la ville, mais que fait la cellule ARC ? ». (11^e/30.01.18) [CD/17.05.18]. DISCUSSION.
- INT65. Interpellation de M^{me} Françoise Piron et consorts : « Le bureau de l'égalité est-il suffisamment visible pour remplir sa mission ? ». (13^e/06.03.18) [FIM/31.05.18]. DISCUSSION.
- INT66. Interpellation de M^{me} Laura Manzoni et consorts : « Halles CFF : une occasion d'inverser la tendance ». (13^e/06.03.18) [SE/24.05.18]. DISCUSSION.

- INT67. Interpellation de M. Ilias Panchard : « Un permis de polluer l'eau, non, mais allé ? » (16^e/24.04.18) [SE/24.05.18]. DISCUSSION.
- INT68. Interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz : « Coup d'arrêt de la ligne 24 ? » (16^e/24.04.18) [FIM/31.05.18]. DISCUSSION.
- INT69. Interpellation de M^{me} Sara Gnoni et consorts : « Comment la Ville de Lausanne lutte-t-elle contre le harcèlement sexuel au travail ? ». (5^e/31.10.17) [FIM/31.05.18]. DISCUSSION.
- INT1. Interpellation de M. Alain Hubler et consorts : « Syndic, entre Toises et nous, ça commence à bien faire... ». (13^e/06.03.18). [LEA/CD/28.06.18]. DISCUSSION.
- INT2. Interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz et consorts concernant l'embauche par le dicastère de M. Payot de l'ancien secrétaire cantonal de son parti. (16^e/24.04.18) [EJQ/FIM/21.06.18]. DISCUSSION.
- INT3. Interpellation de M^{me} Sara Gnoni et consorts : « La Ville de Lausanne possède-t-elle des investissements dans les énergies fossiles ? ». (18^e/22.05.18). [FIM/28.06.18]. DISCUSSION.
- INT4. Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Pour en savoir plus sur les activités de la commission de déontologie ». (14^e/20.03.18). [SE/19.07.18]. DISCUSSION.
- INT5. Interpellation de M^{me} Céline Misiego et consorts : « Modification du taux technique de la Caisse de Pension de la Ville de Lausanne ». (10^e/16.01.18) [CD/16.08.18] DISCUSSION.
- INT6. Interpellation de Mme Celine Misiego et consorts : « Est-ce bien la police qui fait la police dans nos rues ? ». (22^e/26.06.18). [SE/16.08.18]. DISCUSSION.
- INT7. Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Sion 2026, et si on parlait des coûts pour Lausanne ? ». (10^e/16.01.18) [SE/SCS/16.08.18] DISCUSSION.

Prochaines séances : 11.9.18 (18 h et 20 h 30), 18.9.18 (18 h et 20 h 30), 2.10.18 (18 h et 20 h 30), 9.10.18 (18 h et 20 h 30), 6.11.18 (18 h et 20 h 30), 20.11.18 (18 h et 20 h 30), 4.12.18 (18 h et 20 h 30), 5.12.18 (19 h 30), 11.12.18 (18 h et 20 h 30) : en réserve, 15.01.19 (18 h et 20 h 30), 29.01.19 (18 h et 20 h 30), 12.02.19 (18 h et 20 h 30), 19.02.19 (18 h et 20 h 30), 12.03.19 (18 h et 20 h 30), 26.03.19 (18 h et 20 h 30), 09.04.19 (18 h et 20 h 30), 07.05.19 (18 h et 20 h 30), 21.05.19 (18 h et 20 h 30), 28.05.19 (18 h et 20 h 30), 11.06.19 (18 h et 20 h 30), 12.06.19 (18 h00), 25.06.19 (18 h et 20 h 30) : en réserve, 27.08.19 (de 18 h à 20 h), 10.09.19 (18 h et 20 h 30), 24.09.19 (18 h et 20 h 30), 08.10.19 (18 h et 20 h 30), 05.11.19 (18 h et 20 h 30), 19.11.19 (18 h et 20 h 30), 26.11.19 (18 h et 20 h 30), 10.12.19 (18 h et 20 h 30), 11.12.19 (19h30), 17.12.19 (18 h et 20 h 30) : en réserve.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL:

Le président : *Valéry Beaud*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

POUR MÉMOIRE

I. RAPPORTS (EN ATTENTE DE LA FIN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION)

- 7.3.17 Révision du Règlement du Conseil communal de Lausanne (RCCL) : (26.2.13) projet de règlement de M^{me} Thérèse de Meuron de révision totale du règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985. (CD). MATTHIEU CARREL.
- 06.3.18 Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Pour aider le commerce local lausannois, la Municipalité donne l'exemple ». (CD). ANDRÉ MACH.
- 06.3.18 Postulat de M. Fabrice Moscheni (UDC) : « Face aux défis des SIL, il faut améliorer leur gouvernance au plus vite » (SI). STÉPHANE WYSSA.
- 24.04.18 Rapport-préavis N°2018/08 : Réponse au postulat de M. Louis Dana "Pour une meilleure politique de transfert des supporters de football" (SE). AUDE BILLARD.
- 24.04.18 Préavis N° 2018/11 : « Rues vivantes » Aménagements urbains, valorisation des espaces publics et modération du trafic – Demande de crédits réalisation. (FIM). ANNE-FRANCOISE DECOLLOGNY.
- 24.04.18 Rapport-préavis N° 2018/12 : Politique des quartiers : première étape - Réponse au postulat de Mme Natacha Litzistorf et M. Valéry Beaud « Pour une politique des quartiers - de TOUS les quartiers ! » - Réponse au postulat de MM. Pierre-Antoine Hildbrand et Matthieu Blanc « Pour l'étude d'un budget participatif à Lausanne » - Réponse au postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts « Plus de démocratie avec le budget participatif » (EJQ). ALICE GENOUD.
- 24.04.18 Postulat de M. Vincent Rossi et consorts : « Des principes de durabilité pour l'affichage publicitaire à Lausanne ». (FIM/LEA). PIERRE OBERSON.
- 24.04.18 Postulat de M. Denis Corboz : « Taxe sur les locaux commerciaux vacants ». (FIM). PHILIPPE MIVELAZ.
- 24.04.18 Projet de règlement de M. Valentin Christe et consorts : « Abolition des rentes à vie pour les anciens membres de la Municipalité ». (CD). FRANCOISE LONGCHAMP.
- 22.05.18 Préavis N° 2018/15 : Demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 650'000.- en vue de la révision du Plan général d'affectation (PGA).(CD). LATHA HEINIGER.
- 22.05.18 Postulat de M^{me} Françoise Longchamp et consorts : « Améliorons la gouvernance du CFL comme la loi l'exige ! ». (FIM/CD). AXEL MARION.
- 22.05.18 Postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Une stratégie et un plan d'action communal en matière de recherche de co-financement des infrastructures sportives ». (SCS). ALAIN HUBLER.
- 22.05.18 Postulat de M. Philipp Stauber : « Accord-cadre avec l'Union européenne: Quel impact sur la commune? ». (SIL/FIM/LEA/CD). NICOLAS TRIPET.

- 22.05.18 Postulat de M^{me} Céline Misiego et consorts : « Pas de financement sans égalité ». (FIM/CD). PAOLA RICHARD-DE PAOLIS.
- 22.05.18 Postulat de M^{me} Céline Misiego et consorts : « Pour une formation des policiers et policières conforme aux besoins de la ville ». (SE). JEAN-LUC CHOLLET.
- 22.05.18 Pétition de M. Antoine Thalman et consorts (168 sign.) : « La publicité nuit aussi à notre climat ! ». (FIM). COMMISSION DES PÉTITIONS.
- 12.06.18 Postulat de M^{me} Eliane Aubert et consorts : « Animation socioculturelle lausannoise : Faut-il municipaliser la FASL – Définir une véritable politique publique avec des outils de pilotage ». (EJQ). VINCENT BRAYER.
- 12.06.18 Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Pour un fonds d'assainissement et d'indemnisation en matière de bruit routier ». (FIM).
- 12.06.18 Postulat de Mme Anne-Françoise Decollogny et consorts : « A 30 km/heure à toute vitesse ! ». (FIM). SARA GNONI.
- 26.06.18 Rapport-Préavis N° 2018/19 : Réponse au postulat de Mme Séverine Evéquo et crts : "Toujours plus de deux-roues motorisés à Lausanne, limitons le bruit et la pollution au centre-ville, encourageons le scooter électrique ! ». Réponse au postulat de Mme Aude Billard et crts : "Mise en place de stations de recharge pour deux-roues électriques avec toitures couvertes de panneaux solaires ". (SIL/FIM). ROLAND PHILIPPOZ.
- 26.06.18 Rapport-préavis N° 2018/20 - Pour un meilleur suivi des participations financières de la Ville. Réponse à la motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Pour un règlement lausannois sur les participations de la Ville, plus de transparence et de responsabilités ». Réponse au postulat de M. Giampiero Trezzini et consorts « Quelle gouvernance pour les sociétés anonymes de la Ville ? ». Réponse au postulat de M. Manuel Donzé et consorts « Pour améliorer la gouvernance des institutions en mains publiques, demandons un contrôle ordinaire des comptes ! ». (FIM/CD). AXEL MARION.
- 26.06.18 Préavis N° 2018/21 - Financement du programme d'efficacité énergétique équiwatt pour la période 2019 à 2022. (SIL). GIANFRANCO GAZZOLA.
- 26.06.18 Rapport-préavis N° 2018/23 - Marchés, terrasses et manifestations. Réponse au postulat de Mme Elisabeth Müller : « *Faire son marché en sortant du travail* ». Réponse au postulat de Mme Anne-Françoise Decollogny : « *Le marché se meurt ? Vive le marché !* ». Réponse au postulat de M. Laurent Guidetti : « *Pour une reconquête de l'espace public, des « festivals de rue » lausannois !* ». Réponse au postulat de M. Henri Klunge et consorts : « *Occupons l'espace public, faisons des terrasses* ». Réponse au postulat de M. Benoît Gaillard : « *Lausanne – ses terrasses animées, ses parcs conviviaux !* ». (SE/LEA/FIM). DANIEL DUBAS.
- 28.08.18 Préavis N° 2018/ 24 - Remplacement des appareils radio POLYCOM du Corps de police. (SE). JACQUES PERNET.
- 28.08.18 Préavis N° 2018/25 - Construction d'une nouvelle cuve au réservoir des Dailles - Demande de crédit. (SE). PEDRO MARTIN.
- 28.08.18 Rapport-Préavis N° 2018/26 - Réponse à six postulats en matière de circulation en ville : Réponse au postulat de M. Manuel Donzé et consorts " Pour une

sécurisation du chemin de Rovéréaz". Réponse au postulat de M. Guy Gaudard et consorts "Rovéréaz - Fauvette : allégeons les contraintes". Réponse au postulat de Mme Anne-Françoise Decollogny et consorts "Qualité de vie - pour un 30 km/h au centre-ville". Réponse au postulat de M. Claude Calame "30 km/h sur la "Petite Ceinture" et dans son périmètre". Réponse au postulat de Mme Sara Gnoni et consorts "Pour une sécurité piétonne accrue autour de la piscine de Mon-Repos". Réponse au postulat de Mme Céline Misiego "Où sont passées les journées sans voiture?". (FIM). PHILIPP STAUBER.

- 28.08.18 Postulat de M^{me} Laura Manzoni : « Encore une autre chaîne internationale de fast-food au centre-ville. Sera-t-il bientôt impossible de manger une nourriture saine et variée à Lausanne ? ». (18^e/22.05.18). (CD/SE) FLORENCE BETTSCHART-NARBEL
- 28.08.18 Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Un restaurant de la Ville dédié à l'intégration des personnes handicapées ». (18^e/22.05.18). (LEA/EJQ) YVAN SALZMANN.
- 28.08.18 Projet de règlement de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Mieux protéger les policières et les policiers ». (20^e/12.06.18). (SE) DIANE WILD.
- 28.08.18 Motion de M. Henri Klunge et consorts : « Revenus exceptionnels pour dette exceptionnelle ». (20^e/12.06.18). (FIM). COMMISSION DES FINANCES (VINCENT BRAYER, PRÉSIDENT).
- 28.08.18 Postulat de M. Denis Corboz et consorts : « De nouveaux destins pour nos places de parking ». (20^e/12.06.18).
Postulat de M. Vincent Brayer et consorts : « De la route à la rue ». (20^e/12.06.18). (FIM) JEAN-LUC CHOLLET
- 28.08.18 Préavis 2018/27 : Etablissement primaire et secondaire de Béthusy : construction de 12 classes sur le site du collège de Béthusy – demande de crédit d'étude. (1^{ère}/28.08.18). (EJQ/LEA)
- 28.08.18 Préavis 2018/28 : Etablissement primaire et secondaire du Belvédère : construction de nouveaux locaux scolaires et d'une salle de gymnastique VD2 – demande de crédit d'étude et d'investissement. (1^{ère}/28.08.18). (EJQ/LEA)
- 28.08.18 Préavis 2018/29 : Programme d'entretien et importants travaux de remise en état de divers bâtiments du patrimoine administratif – demande de crédit-cadre 5e étape (2018-2022). (1^{ère}/28.08.18). (LEA)
- 28.08.18 Rapport-préavis N° 2018/30 : Réponse à six postulats portant sur la propreté du domaine public, le partage et le recyclage des ressources. Réponse au postulat de M. Guy Gaudard "Pour un usage payant de certains W.-C. publics". Réponse au postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts "Demande d'une étude sur la possibilité de réduire le nombre de W.-C. publics à Lausanne en faisant appel à un partenariat avec les restaurateurs et les commerçants prêts à mettre leurs WC à la disposition du public". Réponse au postulat de M. Johann Dupuis "Responsabiliser les grands commerces par rapport au recyclage des déchets d'emballage". Réponse au postulat de Mme Sara Gnoni et consorts "Pour une Ville de Lausanne sans mégots". Réponse au postulat de M. Robert Joosten et consorts "Pour un peu d'air dans nos boîtes aux lettres". Réponse au postulat de Mme Véronique Beetschen et consorts "Une outillthèque pour les bricoleuses et bricoleurs, jardinières et jardiniers lausannois". (1^{ère}/28.08.18). (FIM/EJQ)

II. INTERPELLATIONS (EN ATTENTE DE LA RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ)

- 17.2.15 Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Appréciation du risque sécuritaire lors de manifestations : comment éviter les excès de prudence ? » (14^e/17.2.15) [SE]. DISCUSSION.
- 23.5.17 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Financer le régime de retraite et autres compensations pour les anciens municipaux ». (20^e/23.5.17) [CD]. DISCUSSION.
- 19.9.17 Interpellation de M. Philippe Ducommun et consorts : « Lausanne doit-elle encore assumer les obligations de tout le canton en matière de place d'accueil pour les gens du voyage ? ». (3^e/19.9.17) [SE]. DISCUSSION.
- 13.2.18 Interpellation de M. Ilias Panchard et consorts : « Quelle est la situation des stagiaires à Lausanne ? ». (11^e/30.01.18). [FIM] DISCUSSION.
- 13.2.18 Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Le parking privé à usage public du Valentin tente-t-il discrètement de s'agrandir ? ». (11^e/30.01.18). [CD] DISCUSSION.
- 06.03.18 Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Sécurité publique, quel est le plan ? ». (12^e/13.02.18) [SE]. DISCUSSION.
- 06.03.18 Interpellation de M. Daniel Dubas et consorts : « Rendre Lausanne plus riche : Optimiser la collecte fiscale auprès des résidents secondaires ». (12^e/13.02.18) [FIM]. DISCUSSION.
- 24.04.18 Interpellation de M^{me} Sara Gnoni : « Pour que les JOJ 2020 soient des jeux durables sur tous les plans ». (14^e/20.03.18). [SCS]. DISCUSSION.
- 22.05.18 Interpellation de M. Ilias Panchard : « Arrivée de la 5G : anticiper l'augmentation des ondes ? ». (17^e/08.05.18). [LEA/SIL]. DISCUSSION.
- 22.05.18 Interpellation de M^{me} Florence Bettschart-Narbel : « Travaux d'immeubles stoppés depuis longtemps : la Ville ne peut-elle rien faire ? ». (17^e/08.05.18). [LEA/CD]. DISCUSSION.
- 12.06.18 Interpellation de M^{me} Anne-Françoise Decollogny : « Deal de rue et vie de quartier ». (18^e/22.05.18). [SE]. DISCUSSION.
- 26.06.18 Interpellation de M. Louis Dana et consorts : « Savatan, quelles conséquences pour les finances de la ville ? ». (20^e/12.06.18). [SE]. DISCUSSION.
- 26.06.18 Interpellation de Mme Sara Gnoni et consorts : « La mobilité douce c'est bien, la respecter c'est bien aussi. ». (20^e/12.06.18). [SE]. DISCUSSION.
- 26.06.18 Interpellation de M. Denis Corboz : « Deal de rue : état de la situation. ». (20^e/12.06.18). [SE]. DISCUSSION.

Première partie

Membres absents excusés : Mme Véronique Beetschen ; Mme Magali Crausaz Mottier ; Mme Line Golestani Droel ; M. Alain Hubler ; Mme Françoise Longchamp ; M. Axel Marion; Mme Gianna Marly ; M. Pedro Martin; M. Nicolas Tripet.

Membres absents non excusés : Mme Florence Bettschart Narbel ; M. Claude Calame ; M. Xavier De Haller ; Mme Astrid Lavanderos ; M. Namasivayam Thambipillai.

Membres présents 86

Membres absents excusés 9

Membres absents non excusés 5

Effectif actuel 100

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

Le président : – Nous avons le quorum, j'ouvre donc la première séance du Conseil communal de cette nouvelle année politique.

Avant toute chose, j'aimerais saluer les anciennes présidentes et les anciens présidents du Conseil communal qui nous font le plaisir et l'honneur d'être parmi nous ce soir et je les remercie.

Prestation de serment de M. Giuseppe Fonte (Soc.), remplaçant M. Gianni-John Schneider (Soc.), démissionnaire.

Le président : – M. Giuseppe Fonte, en tant que nouveau membre du Conseil communal, vous êtes appelés à prêter le serment que je vais vous lire.

« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

M. Giuseppe Fonte : – Je le promets.

Le président : – Je prends acte de votre serment et vous félicite de votre accession au Conseil communal de Lausanne, le procès-verbal de commune certifiant votre élection vous a déjà été remis. Vous pouvez donc prendre place dans la salle au gré de votre convenance.

Election complémentaire d'un-e délégué-e à la Commission des finances, en remplacement de M. Gianni-John Schneider (Soc.).

Le président : – J'attends vos propositions.

M. Vincent Brayer (Soc.) : – Tout d'abord le PSL vous félicite pour l'accession au perchoir de président du Conseil communal et propose Latha Heiniger, responsable du bénévolat au CHUV, qui va siéger avec nous à la commission des finances. Elle est chargée de projet de la politique cantonale enfance et jeunesse.

Le président : – Y'a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas, je vous propose de voter cette élection à main élevée si personne n'y voit d'objection. Celles et ceux qui soutiennent la candidature de M. Heiniger sont priés de lever la main. Oppositions ? Abstentions ? C'est donc à l'unanimité que Mme Heiniger est élue à la Commission des finances.

Communication

Décès de M. Ferdinand Perreaud

Le président : – Et pour débiter je dois vous faire part d'une communication peu réjouissante, à savoir le décès de M. Ferdinand Perreaud qui est survenu pendant le mois d'août. M. Perreaud a été conseiller communal socialiste de 1974 à 1980. Je vous invite à vous lever pour respecter un moment de silence.

Communication

Retrait du postulat de Mme Sophie Michaud Gigon

Le président : – Je vous fais part d'un courrier électronique de Mme Sophie Gigon qui nous informe du retrait de son postulat intitulé « Une stratégie et un plan d'action communal en matière de recherche de cofinancement des infrastructures sportives ».

Communication - Dépôt

Pétition de M. Vivian Galland munie de 3990 signatures « Soutien à la Police de Lausanne dans sa lutte contre le deal de rue »

Lausanne, le 12 avril 2018

Mesdames, Messieurs les conseillers communaux,

A la suite du décès d'un individu soupçonné de trafic de drogue, l'action de la police communale a été attaquée et critiquée dans son ensemble. Avant même le résultat de l'enquête, d'aucuns s'évertuent à insulter la fonction des policières et policiers lausannois, les traitant de racistes et les accusant de violences intentionnelles.

Dès lors, au-delà du travail nécessaire de la Justice qui permettra de faire la lumière sur cet événement, nous souhaitons demander au Conseil communal de soutenir la Police de Lausanne et les individus qu'elle emploie. Ils sont les garants de l'ordre public. Leur travail contre le deal de rue qui empoisonne notre ville et sa population doit se poursuivre et, pour ce faire, être soutenu, notamment par un appui budgétaire.

Les agents du corps de police sont avant tout des êtres humains, voués à leurs tâches quotidiennes dans un environnement pourtant de plus en plus hostile et stressant. En choisissant cette profession, ils mettent leur vie au service de la collectivité, afin de défendre la sécurité des citoyens lausannois, sans distinction d'origine ou de culture.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent au conseil communal de poursuivre la lutte contre le trafic de drogue et en particulier contre le deal de rue notamment en assurant à la police une dotation budgétaire suffisante pour ce faire.

Le secrétaire : – Cette pétition sera renvoyée à la Commission des pétitions.

Communication

Bureau – transmission des pouvoirs

Le secrétaire : – Je vous lis le PV de la transmission des pouvoirs entre le bureau sortant 2017/18 et le bureau entrant.

Ce jour, lundi deux juillet deux mille dix-huit à dix-sept heures trente, les Bureaux du Conseil communal de Lausanne pour les années 2017-2018 et 2018-2019 se sont réunis à l'Hôtel de Ville, place de la Palud 2, pour y procéder à la transmission des pouvoirs et des archives du Conseil, cela conformément aux articles 17, 22 d), 23 et 33 du Règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985, édition 2016.

Devant tous les membres assemblés, il est constaté la présence :

1. du sceau du Conseil communal de Lausanne (en application du dernier alinéa de l'article 25 dudit règlement, stipulant : [Le président] a la garde du sceau du Conseil) ;
2. d'un onglet qui constituera le registre N° 57 ; d'un onglet ou registre contenant les procès-verbaux originaux et d'un classeur contenant les délibérés authentiques des décisions prises par le Conseil communal pendant l'année 2017-2018 qui vont être reliés pour constituer le registre N° 57 (législature 2016-2021), et déposé aux Archives communales.

Les registres des procès-verbaux et les décisions des années antérieures, soit de 1816 au 30 juin 2017, reliés par législatures jusqu'au N° 56, sont déposés aux Archives communales, rue du Maupas 47, conformément à l'article 17 du Règlement du Conseil, avec toutes les autres pièces, soit : rapports authentiques et correspondance.

En foi de quoi, ont signé le présent procès-verbal :

Pour le Bureau de l'an 2017-2018 :

La présidente : Marlène VOUTAT

Le 1er vice-président : Valéry BEAUD

La 2e vice-présidente : Sandrine SCHLIENGER

Le scrutateur : Jacques-Etienne RASTORFER

La scrutatrice : Graziella SCHALLER

Les scrutatrices suppléantes : Thanh-My TRAN-NHU, Eliane AUBERT

Le secrétaire : Frédéric TÉTAZ

Pour le Bureau de l'an 2018-2019 :

Le président : Valéry BEAUD

La 1^{ère} vice-présidente : Eliane AUBERT

La 2^e vice-présidente : Thanh-My TRAN-NHU

Le scrutateur : Quentin BEAUSIRE

La scrutatrice : Sandrine SCHLIENGER

Les scrutateurs suppléants : Jacques-Etienne RASTORFER, Anne BERGUERAND

Le secrétaire : Frédéric TÉTAZ

Communication

Retrait du Rapport-préavis n° 2017/58 « Pollution de l'air due aux fortes concentrations de poussières fines », réponse au postulat de M. Benoît Gaillard et consorts « Moins de sommets sur le Plateau: pour un plan communal anti-pics de pollution »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le 14 décembre 2017, la Municipalité a adopté le rapport-préavis n° 2017/58 répondant au postulat de M. Benoît Gaillard et consorts « Moins de sommets sur le Plateau: pour un plan communal anti-pics de pollution »

Lors de la séance du jeudi 21 juin 2018 de la commission 31 en charge de l'examen dudit rapport-préavis, le postulant et les membres de la commission ont proposé des éléments pertinents sur le constat de la pollution actuelle sur la ville et sur les mesures proposées pour un plan communal anti-pics de pollution, qui méritent d'être repris.

Dès lors, la Municipalité vous informe qu'elle préfère retirer le rapport-préavis n° 2017/58 afin d'en compléter les éléments de réponse et les propositions de mesures sur les sujets développés dans le postulat de M. Gaillard et consorts.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous adressons Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Réponse à la question no 19 de Mme Alice Genoud, déposée le 22 mai 2018 « Une Infrastructure vélo qui se fait attendre »

Lausanne, le 28 juin 2018

Rappel

La Municipalité a informé la population par la voie d'un communiqué de presse le 10 mars 2017 de la pose « d'un système permettant de constituer une surface sans ornière au niveau du croisement avec les rails » au niveau du carrefour de Montétan pour pouvoir aider les cyclistes à franchir facilement cet endroit dangereux de la ville. Cet aménagement était prévu pour mai. Par une question orale posée le 13 juin 2017 à notre Conseil, l'initiatrice a demandé à la Municipalité ce qu'il en était vu que les travaux n'avaient pas encore commencé. Il lui a été répondu qu'ils devraient commencer d'ici fin août.

Au 22 mai 2018, force est de constater que cette infrastructure n'a toujours pas été mise en place alors que les bénéfices en termes de sécurité pour les vélos sont extrêmement intéressants dans ce carrefour très accidentogène.

La Municipalité peut-elle nous renseigner sur l'avancée de ce projet et des éventuels écueils qui n'ont pas encore permis cette réalisation ?

Réponse de la Municipalité

L'installation de la mesure de sécurisation des vélos à l'intersection de l'avenue d'Echallens et de Montétan, pilotée par les tl, a été reportée à deux reprises pour les raisons suivantes. Initialement planifiée en février 2018, elle a été abandonnée suite à des températures exceptionnellement basses qui ne permettaient pas d'utiliser certains matériaux de construction ; planifiée ensuite sur le week-end de l'Ascension, en coordination avec l'interruption du LEB, elle a été abandonnée car elle péjorait de façon importante les

horaires de travail des ouvriers déjà engagés sur le chantier du tunnel du LEB. En accord avec les tl et la Ville, elle a donc été reportée à la demande des syndicats.

L'opération ne pouvant se faire que sur des nuits consécutives, elle est désormais planifiée durant la période du 9 au 22 juillet 2018, période durant laquelle le LEB sera interrompu et remplacé par un service de bus de substitution.

Cette intervention doit être effectuée de nuit en raison du passage des trolleybus ; il serait en effet trop compliqué de déplacer la ligne aérienne de contact (intersection avec la ligne de contact du LEB) et il n'est pas possible de remplacer les trolleybus par des bus à moteur thermique car l'ensemble de la flotte disponible assurera la substitution du LEB. Cette coordination des travaux permettra de gagner du temps en simplifiant les étapes d'intervention sur la voie ferrée.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 28 juin 2018.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Renforcement de l'information au public et mesures de soutien à la presse

Lausanne, le 11 juillet 2018

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

A partir de fin septembre, Lausanne renforcera sa communication à la population en offrant, à travers un partenariat avec *LausanneCités*, une fenêtre sur l'actualité de la Commune et la vie à Lausanne. Gratuite, sans publicité et non partisane, fondée sur une charte rédactionnelle que vous trouverez en annexe, celle-ci contiendra pour l'essentiel des informations pratiques à la population: prestations proposées par les services de la Ville, animations et manifestations culturelles et sportives, informations sur les grands projets ou les chantiers lausannois, etc. Il ne s'agira pas de promouvoir la politique municipale, mais bien de disposer d'un nouveau canal orienté service. La Ville rejoint ainsi les nombreuses communes suisses qui proposent une telle offre.

Ce projet concrétise les réflexions engagées par la Municipalité depuis plusieurs mois pour compléter sa communication en ligne. Si de gros efforts ont été entrepris pour moderniser la communication numérique de la Ville, l'apport du papier reste pertinent aux yeux de l'exécutif. Il permet de toucher un large public, que ce soit des personnes non connectées ou qui préfèrent s'informer par la presse imprimée. Il semble ainsi intéressant de proposer une solution qui permette de diffuser une information à toutes et tous, en tous ménages. C'est aussi une manière de renforcer l'information locale dans un paysage médiatique en pleine évolution qui, avec le regroupement ou la disparition de certains titres, des suppressions de postes ou la stagnation du lectorat, ne permet pas une forte couverture de l'information locale.

La Ville a opté pour un partenariat avec *LausanneCités*, proposé sous la forme de l'insertion de quatre pages « Ville de Lausanne » dans le premier cahier de l'hebdomadaire gratuit distribué en tous ménages. Ces pages seront publiées 22 fois par an, toutes les deux semaines, excepté à un rythme mensuel les mois de janvier, juillet, août et décembre, avec une ligne éditoriale et une mise en page qui lui seront propres. Les textes seront livrés exclusivement par la Ville. Une réduction du nombre des publications réalisées par la Ville sera par ailleurs opérée au profit d'informations diffusées par ce canal.

Cette opération aura aussi pour effet de contribuer au maintien d'un titre qui conserve son indépendance et son ancrage local. Un montant forfaitaire annuel de CHF 170'000.- sera nécessaire pour la mise en page, l'impression et la diffusion. Un partenariat de cinq ans sera signé avec *LausanneCités*, sous réserve de l'octroi par le Conseil communal des crédits nécessaires dans le cadre de la procédure budgétaire.

En parallèle, la Ville de Lausanne propose d'octroyer dès 2019 une enveloppe complémentaire de CHF 70'000.- par an au titre d'aide à la presse. Sous réserve de l'accord du Conseil, ce montant servira à des achats d'annonces dans les médias papier couvrant l'actualité lausannoise. L'aide pourra concerner pour partie des journaux de quartier lausannois. A terme et en concertation avec d'autres collectivités publiques, ce montant pourrait servir à financer d'autres initiatives favorisant la pluralité des médias.

Enfin, la Municipalité entend poursuivre sa politique de publication des mises à l'enquête et offres d'emploi. A ce jour, cela représente un volume de près de CHF 200'000.- dans *24 Heures* et le portail www.emploi-romand.ch ainsi qu'environ CHF 60'000.- dans la *FAO*. La Ville de Lausanne est en outre un actionnaire important de La Télé Vaud-Fribourg, avec une participation de 22% au capital.

En vous remerciant de prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Réponse à la résolution de Mme Anne-Françoise Decollogny du 5 septembre 2017 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation urgente de M. Fabrice Moscheni et consorts « Parking à Lausanne: arrêtons d'asphyxier les commerces lausannois ! »

Lausanne, le 12 juillet 2018

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 5 septembre 2017, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation urgente de M. Fabrice Moscheni et consorts « Parking à Lausanne : arrêtons d'asphyxier les commerces lausannois ! », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de Mme Anne-Françoise Decollogny :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité poursuive ses efforts pour rééquilibrer l'accessibilité au centre-ville et l'utilisation de l'espace public en faveur des transports publics, des cyclistes et des piétons, au besoin en dédiant une partie des recettes liées au stationnement à des aménagements d'espaces publics de qualité et conviviaux, propices notamment à encourager la fréquentation des commerces et des cafés ».

Réponse de la Municipalité

La politique de mobilité défendue par la Municipalité et réaffirmée clairement dans le cadre de la révision du Plan directeur communal (PDCoM) en cours de révision, vise à développer une mobilité multimodale, afin d'offrir une alternative efficace à la voiture ; elle se traduit par une forte incitation à recourir aux modes de déplacement durables que sont la marche, le vélo et les transports publics, sur le principe du « bon mode pour le bon déplacement ».

Une part importante de l'espace public est dévolue aux circulations et au stationnement, générant parfois des déséquilibres dans sa répartition entre les différents modes de

déplacement. La redistribution de l'espace public ainsi que le développement de zones de circulation à vocations mixtes (zones modérées, zones particulières, etc.) contribuent à renforcer la politique de déplacement multimodale visée, à mieux répartir l'espace public en faveur d'une mobilité durable et d'une mise en valeur de l'espace-rue, et à améliorer ainsi la qualité de vie des différents usagers.

La Municipalité est très attentive à assurer une bonne accessibilité à la Ville pour garantir sa vitalité économique et commerciale. Elle est convaincue que cette accessibilité doit être organisée et doit intégrer une hiérarchie entre les différents modes de déplacement qui tiennent compte du contexte local et des objectifs supérieurs, en termes de répartition modale et d'efficacité, tant du point de vue du développement durable que de l'augmentation de l'offre en déplacements ou de requalification de l'espace urbain.

Dans ce contexte, les principes d'exploitation du stationnement constituent un levier d'actions sur les habitudes de déplacement des usagers. La mise en place de la politique du stationnement a participé à une évolution positive de la mobilité plus durable puisque depuis 1995, le taux de motorisation des Lausannois est passé de 465 véhicules pour 1'000 habitants à 370 en 2015. Le nombre de ménages sans voiture confirme également cette tendance urbaine : ce taux est passé de 34% à 46%, entre 2005 et 2015.

Les mutations urbaines, à travers les grands projets (Métamorphose, Axes forts) ou le développement des centralités de quartier, renforcent la nécessité de faire évoluer en cohérence la place et le rôle de la voiture en ville. Ainsi, dans le cadre de la révision précitée du PDCom, la politique du stationnement reste un volet important du chapitre lié à la mobilité, en parfaite coordination avec les objectifs durables de déplacements urbains dont les grandes orientations pour le domaine public sont les suivantes:

- maintenir une offre pour les résidents, notamment au travers l'offre de macarons en faveur des habitants ne disposant pas d'alternative de stationnement sur le domaine privé ;
- poursuivre l'extension des zones payantes, essentiellement dans les centralités de quartier, afin de répondre aux besoins des services et des milieux économiques ;
- réduire progressivement l'offre du stationnement périphérique conformément à la politique cantonale, qui réserve les P+R urbains aux usagers occasionnels et aux pendulaires qui ne disposent pas d'une gare près de leur domicile ou d'une offre en transports publics suffisante.

La récente adoption, par votre Conseil, de la révision de l'article 15 du règlement communal sur la circulation et le stationnement illustre cette volonté. En effet, l'article initial datant de janvier 1993 n'était plus en phase avec la mise en place d'une politique de mobilité durable privilégiant la multimodalité.

Dès lors, la Municipalité, en adéquation avec l'évolution de la politique de mobilité urbaine, a estimé essentiel d'élargir l'usage et l'affectation des recettes de stationnement à l'ensemble des modes de déplacement afin de les mettre en phase avec les objectifs, tant de mobilité urbaine que de qualité des espaces publics.

Ainsi, grâce à l'adoption par votre Conseil de l'article révisé, il est permis d'étendre la réaffectation du produit des taxes perçues aux besoins liés à l'ensemble des actions touchant à la mobilité urbaine, telles que des aménagements pour la mobilité douce ou les transports publics, ce qui permet de répondre également à la résolution en titre.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Réponse à la question no 22 de M. Bertrand Picard, déposée le 12 juin 2018 concernant le stationnement des véhicules de livraison sur la place de la Sallaz

Lausanne, le 12 juillet 2018

Rappel

En complément du postulat de MM. Guy Gaudard et Bertrand Picard sur la réorganisation du trafic des bus sur la place de la Sallaz et à la demande de divers usagers et livreurs, il est souhaité :

1. que la Municipalité étudie l'opportunité de marquer clairement sur ladite place un emplacement pour les véhicules de livraison, par exemple perpendiculairement au droit de la tête de la station des taxis, sur l'axe de la boulangerie Nessi et de l'entrée de la zone commerciale Migros-Coop ;
2. que la réponse à cette question écrite soit étudiée conjointement avec celle au postulat de MM. Guy Gaudard et Bertrand Picard mentionné ci-dessus.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité procède actuellement, en collaboration avec les représentants des tl, aux études nécessaires en vue de répondre au postulat de M. Guy Gaudard et consorts « La place de la Sallaz aux piétons », déposé le 13 janvier 2018.

Au vu du lien étroit existant entre le postulat de M. Guy Gaudard et consorts et la présente question écrite, et comme souhaité par M. Bertrand Picard, la Municipalité confirme que la réponse au postulat précité comprendra la réponse à la question exprimée ci-dessus.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de M. Bertrand Picard.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Réponse à la question no 20 de Mme Laura Manzoni, déposée le 22 avril 2018 « Quel futur pour la politique des quartiers ? »

Lausanne, le 9 août 2018

Rappel

Dans le contexte d'élaboration de la politique des quartiers, de la publication de l'évaluation de l'IDHEAP et dans l'attente des résultats de l'audit de la Commission des finances de la Ville concernant la FASL, le personnel de l'animation socioculturelle lausannoise manifeste sa préoccupation, voire son insatisfaction (voir par exemple, l'article paru dans le "Lausanne Cités" du 21 mars 2018).

Préambule

Depuis le début de la législature 2016-2021, la Municipalité a choisi de développer une politique des quartiers, qui se trouve exprimée dans le rapport-préavis n° 2018/12

« Politique des quartiers : première étape - réponse à trois postulats ». Celle-ci vise notamment à valoriser les liens sociaux dans les quartiers, et leur capacité à contribuer à la solidarité sociale et à la citoyenneté. L'animation socioculturelle a un rôle important à jouer dans cette politique des quartiers, d'une part dans sa capacité à développer et renforcer ces dynamiques locales, et d'autre part, en tant qu'entité capable de mettre en rapport les dynamiques rencontrées dans différents lieux d'animation, et de faire remonter des demandes ou des préoccupations de la population auprès des autorités communales.

Ce développement de la politique des quartiers donne un rôle accru à l'animation socioculturelle, comme élément fédérateur de divers projets individuels et collectifs, et comme interface entre les citoyens et les autorités communales. Formellement, la Ville de Lausanne délègue l'essentiel de sa politique d'animation socioculturelle à la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL), sur la base des orientations exprimées dans le préavis n° 35 du 17 juin 1994 « Vers une réorganisation de l'animation socioculturelle à Lausanne ». Cette fondation de droit privé est chapeautée par un Conseil de fondation où sont représentés la Ville de Lausanne, le personnel de la fondation, les associations des centres et les milieux intéressés par l'animation socioculturelle. La relation entre la Ville de Lausanne et la FASL est formalisée par une convention de subventionnement, renouvelée périodiquement. Le rôle accru de l'animation socioculturelle dans la politique des quartiers implique de revoir tant le contenu de la convention entre la Ville de Lausanne et la FASL que les rôles respectifs des différents acteurs, actuellement représentés au Conseil de fondation, et dont chacun, à un titre ou à un autre, a exprimé ces derniers temps le sentiment de n'être pas reconnu par les autres acteurs. Une étude de l'IDHEAP, mandatée par la Ville de Lausanne, pointe différentes lacunes des outils de pilotage tout en confirmant la qualité globale de l'animation socioculturelle lausannoise. Afin de revoir la gouvernance de l'animation socioculturelle et de mieux l'intégrer dans une politique des quartiers qui se veut à l'écoute des citoyens, la Ville souhaite en premier lieu que les différents acteurs de l'animation socioculturelle définissent de manière participative les besoins auxquels doit répondre cette prestation. Dans un deuxième temps, une organisation à même de répondre à ces besoins sera élaborée et soumise aux différents acteurs, puis présentée au Conseil communal par la voie d'un préavis.

Réponse de la Municipalité

1. Est-ce que la Ville de Lausanne peut leur assurer que les conditions de travail et salariales ne seront pas dégradées ? A savoir, le maintien de la CCT et de ses organes (délégation syndicale, commission paritaire et composition actuelle de la commission du personnel)?

Le statut du personnel dépend de la FASL, qui constitue une fondation de droit privé avec laquelle la Ville passe des conventions de subventionnement. A ce titre, c'est à la direction de la fondation qu'il appartient de poser les conditions d'emploi et de rémunération de ses employés, et de déterminer si le dispositif dont font partie la CCT et la commission du personnel constitue la meilleure manière de formaliser le rapport entre employeur et employés. La Municipalité est toutefois attachée à ce que le personnel de la fondation dispose de conditions de travail comparables au personnel de l'administration communale, et a toujours assuré le financement nécessaire. En tant que membre du Conseil de fondation et financeur, elle défendra aussi le recours prioritaire à du personnel qualifié et une logique de dialogue social entre employeur et employé.

2. Peut-elle garantir qu'elle reconnaîtra et favorisera la compétence et l'autonomie des professionnels de l'animation socioculturelle, et comment ?

La compétence et l'autonomie des professionnels de l'animation socioculturelle sont reconnues à divers titres. Premièrement, en tant qu'employés, ils ont des droits dont le respect incombe en premier lieu à la FASL, et que la Municipalité appellera à respecter dans la logique de dialogue social évoquée ci-dessus. Deuxièmement, en tant qu'acteurs de l'animation socioculturelle, les professionnels disposent d'une connaissance de terrain et

sont appelés à contribuer, notamment avec les associations, les bénévoles et les usagers des lieux d'animation, à l'établissement des besoins évoqués en préambule. Il s'agira d'une démarche diagnostique synthétique qui débutera à la fin de l'été 2018, d'entente avec la direction de la FASL, et qui visera à faire remonter à la Délégation municipale en matière de politique des quartiers les spécificités et les besoins de chaque lieu d'animation selon une méthodologie commune. Cette définition des besoins sera ensuite intégrée dans les missions confiées par la Municipalité à l'animation socioculturelle. Troisièmement, en tant que professionnels de l'animation socioculturelle, les équipes d'animation seront appelées à interpréter les missions et à les réaliser d'une manière adaptée aux spécificités de leurs lieux et de leurs publics.

3. Lors des prochaines étapes dans les échanges entre la Ville et la FASL, conformément à la loi sur participation (et particulièrement son art. 9, al. 1), comment le personnel sera-t-il consulté et par quel moyen concret ?

La loi sur la participation ne s'applique pas à la relation entre la Ville de Lausanne et le personnel de la FASL, dans la mesure où la Commune est uniquement l'organe de subventionnement de la FASL. En tant que fondation de droit privé, la FASL est effectivement concernée par la loi sur la participation (LParticipation) qui s'applique à toutes les entreprises privées, qui, en Suisse, occupent des travailleurs en permanence (art. 1 LParticipation). Par ailleurs, la loi sur la participation prévoit la consultation du personnel essentiellement dans les cas suivants :

- dans toutes les questions ayant trait à la sécurité au travail et à la protection des travailleurs ;
- lors du transfert de l'entreprise ;
- dans les affaires de licenciements collectifs.

La participation et la consultation du personnel de la FASL telle qu'elle est prévue et esquissée en réponse à la question n° 2 dépasse donc largement les obligations légales de l'employeur, et découle plutôt de la reconnaissance de son expérience de terrain et de ses compétences professionnelles, tant par la direction de la FASL que par la Ville de Lausanne.

4. Une fois en consultation, le futur préavis sur la politique de l'animation socioculturelle sera-t-il envoyé à leurs représentants (syndicat et commission du personnel), afin d'y donner une réponse collective et écrite ?

Une fois les besoins de l'animation socioculturelle établis, la Ville examinera les outils de pilotage et la structure organisationnelle capables de répondre à ces besoins et aux enjeux de gouvernance ressortant de l'étude de l'IDHEAP. Elle aura soin de présenter ses intentions aux acteurs de l'animation socioculturelle, et notamment au personnel de la FASL. Ceux-ci auront l'occasion de s'exprimer et leurs réponses seront consignées. Le dispositif proposé sera ensuite soumis par la Municipalité au Conseil communal sous la forme d'un préavis. Une fois adopté par la Municipalité, ledit préavis sera publié et pourra faire l'objet de tous les commentaires que les parties prenantes jugeront bon d'émettre.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Mme Laura Manzoni.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 9 août 2018.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Réponse à la question no 24 de M. Romain Felli, déposée le 26 juin 2018 « PubliBike en difficulté ? »

Lausanne, le 9 août 2018

Rappel

D'après le quotidien *Le Temps* (18 juin 2018), les déboires de la société parapublique Car postal pourraient se répercuter sur sa filiale PubliBike ; déjà le président de cette filiale a été suspendu en attendant que se clarifie la situation de Car postal. Le même article mentionne des pertes financières importantes pour la société PubliBike. Or PubliBike est précisément le système de vélo en libre-service qui est déployé sur le territoire de la Commune de Lausanne.

Préambule

PubliBike, dans le cadre de l'assemblée annuelle du 19 juin 2018, a informé les partenaires du réseau qu'il n'existe pas de flux financier direct entre Car postal et PubliBike. Cette dernière reçoit son financement indépendamment, directement de La Poste. Dans l'état actuel de nos connaissances, il n'y a pas lieu de croire que PubliBike a souffert des mêmes malversations financières que Car postal.

Réponse de la Municipalité

1. En cas de difficultés, voire de faillite, de la société PubliBike de quelles garanties la Municipalité dispose-t-elle pour le maintien de la prestation de vélo en libre-service sur le territoire lausannois ?

En cas de faillite de la société PubliBike, un nouveau partenaire devrait être trouvé pour exploiter un réseau de vélos en libre-service (VLS) dans l'agglomération.

2. D'une manière générale, la Municipalité peut-elle indiquer quelles relations lient la Ville à la société Pubi/Bike, notamment en ce qui concerne l'occupation de l'espace public, la coordination avec d'autres formes de mobilité, la régulation de la prestation et les contreparties financières ?

Le réseau VLS Lausanne-Morges compte actuellement cinq stations sur le territoire de la commune de Lausanne, à savoir Ouchy, place de l'Europe, Grand-Rive (sur terrain privé de Nespresso), Lausanne gare CFF nord et Lausanne gare CFF sud (sur terrain CFF). La Ville est liée à PubliBike par un contrat d'exploitation pour la station Ouchy qui court jusqu'au 31 décembre 2021. Ce contrat peut être résilié de manière anticipée si la prestation de service doit faire l'objet d'un appel d'offres. La Ville paye une somme forfaitaire annuelle de CHF 10'000.- HT pour l'exploitation de la station Ouchy. Les coûts d'exploitation de la station de la place de l'Europe sont pris en charge par PubliBike.

Un permis d'usage du domaine public est octroyé gratuitement, à bien-plaire, pour les stations d'Ouchy et de la place de l'Europe. Les stations au nord et au sud de la gare CFF sont situées sur le domaine des CFF et ne font pas l'objet de relation avec la Ville.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de M. Romain Felli.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 9 août 2018.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Réponse à la question no 22 de M. Bertrand Picard, déposée le 12 juin 2018 concernant le stationnement des véhicules de livraison sur la place de la Sallaz

Lausanne, le 12 juillet 2018

Rappel

En complément du postulat de MM. Guy Gaudard et Bertrand Picard sur la réorganisation du trafic des bus sur la place de la Sallaz et à la demande de divers usagers et livreurs, il est souhaité :

1. que la Municipalité étudie l'opportunité de marquer clairement sur ladite place un emplacement pour les véhicules de livraison, par exemple perpendiculairement au droit de la tête de la station des taxis, sur l'axe de la boulangerie Nessi et de l'entrée de la zone commerciale Migros-Coop ;
2. que la réponse à cette question écrite soit étudiée conjointement avec celle au postulat de MM. Guy Gaudard et Bertrand Picard mentionné ci-dessus.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité procède actuellement, en collaboration avec les représentants des tl, aux études nécessaires en vue de répondre au postulat de M. Guy Gaudard et consorts « La place de la Sallaz aux piétons », déposé le 13 janvier 2018.

Au vu du lien étroit existant entre le postulat de M. Guy Gaudard et consorts et la présente question écrite, et comme souhaité par M. Bertrand Picard, la Municipalité confirme que la réponse au postulat précité comprendra la réponse à la question exprimée ci-dessus.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de M. Bertrand Picard.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Réponse à la question no 25 de Latha Heiniger, déposée le 26 juin 2018 « Un nuage noir plane sur Les Places au Soleil de la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL) »

Lausanne, le 16 août 2018

Rappel

Ces derniers jours, un bon nombre d'habitants de la Ville de Lausanne a reçu un mailing du centre socioculturel de la FASL de leur quartier les invitant à soutenir financièrement, par le biais d'un crowdfunding (financement participatif), la mise en place de l'activité Les Places au Soleil. Pour rappel, Les Places au Soleil existent depuis plus de dix ans. Ce sont des accueils libres organisés par les centres socioculturels de la FASL dans neuf quartiers de Lausanne, les premières et dernières semaines des vacances scolaires d'été. Les animateurs-trices organisent diverses activités, de type jeux d'extérieur et ateliers créatifs, en fonction du public présent comme des enfants, des jeunes, des familles, des personnes âgées, etc.

La disparition de la Roulotte Enchantée a laissé un vide dans les parcs lausannois et c'est pourquoi les centres socioculturels ont proposé de le combler par le biais de diverses animations comme Les Places au Soleil. Celles-ci occupent les parcs de quartiers excentrés et proposent également une offre culturelle gratuite et itinérante.

Les Places au Soleil, comme d'autres activités des centres socioculturels, permettent de poursuivre et de renforcer le travail, de socialisation, de prévention, de réduction des inégalités effectuées durant toute l'année par les professionnel-le-s de l'animation socioculturelle, mais durant les périodes de vacances et sur le temps extrascolaire. En effet, les pauses vacances et surtout celle de l'été sont des périodes sensibles, tout particulièrement pour les enfants et les jeunes qui ne bénéficient pas de l'offre de vacances de la Ville et/ou ne partent pas en vacances et/ou sont livrés à eux-mêmes et/ou n'ont pas les moyens financiers de se rendre dans des lieux culturels traditionnels. Autant l'ennui peut être source de créativité, elle peut aussi se transformer en désagrément de tout genre pour les jeunes eux-mêmes (angoisse, dépression, etc.) que sur la vie du quartier (bruit, violence, harcèlement, etc.). Donc Les Places au Soleil sont des offres complémentaires à l'offre aux vacances de par la nature de la prestation, du type accueil libre, qui répond à des besoins différents des habitants du quartier. De ce fait, la prestation Les Places au Soleil est une activité à part entière de la mission de la FASL et doit donc être financée par le biais de la subvention allouée par la Ville de Lausanne à la Fondation et à ses centres.

Il est à noter également que, petit à petit, le financement de certaines activités des centres n sont plus assumées par le biais des subventions de la Ville et de ce fait, les centres doivent effectuer des recherches de fonds pour réaliser une partie de leurs activités. Bien que cette pratique se justifie dans une dynamique de partenariat entre une collectivité publique et une organisation à but non lucratif, se pose toutefois la question de la définition des prestations qui rentrent dans le subventionnement public de celles qui sont extraordinaires et donc financées de manière privée. »

Préambule

En plus de mettre à disposition de la FASL les locaux et des terrains nécessaires à la réalisation de ses activités dans les quartiers lausannois, la Municipalité octroie à la FASL une subvention globale couvrant l'ensemble des éléments de charge en lien avec l'exécution des prestations demandées. En 2018, cette subvention s'élevait à CHF 9'176'000.- auxquels s'ajoutent CHF 1.9 million de loyer. La relation entre la Ville de Lausanne et la FASL est formalisée par une convention de subventionnement, renouvelée périodiquement. Selon cette convention, il est de la compétence de la FASL d'utiliser ces ressources de façon optimale afin d'offrir les meilleures prestations possibles à la population lausannoise. Selon la convention de subventionnement qui les lie, la Municipalité attend de la FASL qu'elle investisse dans les domaines suivants:

- l'offre socioculturelle ;
- la vie de quartier ;
- le soutien aux projets d'actions communautaires ;
- l'offre culturelle;
- les activités « enfance » ;
- les activités « jeunesse » ;
- les activités de vacances ;
- les relations avec les associations de quartier conventionnées.

Les accueils libres durant les vacances, tels que les proposent Les Places au Soleil, font partie des activités que la Ville de Lausanne juge nécessaire pour que les vacances représentent une occasion de développement et de nouvelles expériences pour tous les

enfants, quelle que soit leur provenance géographique ou sociale. L'organisation et l'animation de ces activités est confiée aux lieux d'animation de la FASL, en particulier au vu des compétences du personnel d'animation, et des synergies avec les activités qu'il organise toute l'année. La forme du subventionnement public à une fondation permet par ailleurs une plus grande liberté d'organisation et une meilleure flexibilité. Cela permet également de solliciter des financements externes pour proposer des prestations plus développées que celles financées par la Ville. En revanche, cette participation de financeurs tiers ne saurait faire oublier que la prestation de base est financée et assurée par la collectivité publique.

Réponse de la Municipalité

1. Pourquoi les subventions de la Ville en faveur de la FASL ne permettent-elles pas de financer les prestations en lien direct avec sa mission comme l'activité Les Places au Soleil ?

La FASL soutient le projet Les Places au Soleil à hauteur de CHF 96'750.- qui représentent CHF 86'750.- de charges salariales (CHF 61'750.- d'animateur et CHF 25'000.- de moniteurs) auxquelles s'additionne un soutien financier de CHF 10'000.-. Elle verse en outre des subventions aux centres qui leur permettent notamment d'acquérir le matériel nécessaire à la réalisation de leurs activités. La subvention de la Ville permet donc de garantir la mise en place de cette activité, qui continuera d'être offerte ces prochaines années.

Néanmoins, afin de développer les activités et d'en améliorer la qualité, la FASL recherche un montant supplémentaire de CHF 12'700.- à l'extérieur (Pour-cent culturel Migros / Fondation Sandoz / Fondation Pierre Mercier / Fonds communal pour le développement durable/ le Fonds lausannois d'intégration / crowdfunding). Ces financements permettent notamment de faire venir des intervenants externes sollicités pour leurs compétences dans une animation spécifique (discothèque alimentée à l'énergie solaire, fusées propulsées à l'eau, etc.). Le recours au financement participatif représente une initiative de l'équipe d'animation et constitue, à notre connaissance, une première. Dans le cadre de ses échanges avec la FASL, la Ville de Lausanne demandera un bilan de cette démarche. Si elle doit être reconduite, elle veillera à convenir avec la FASL d'un cadre garantissant que le financement participatif et sa communication n'interfèrent pas avec les activités de la FASL et leur visibilité en tant qu'activités ouvertes à toutes et tous et garanties par un financement public.

2. Qu'advient-il de l'activité Les Places au Soleil dans les quartiers dans lesquels le crowdfunding n'aboutira pas ?

Sans cet appui financier externe, la prestation est garantie, dans tous les quartiers qui y prennent part. Les prestations seront étoffées en fonction des montants obtenus. La Ville veillera à ce que les futures communications de la FASL, visant à trouver des financements complémentaires, ne laissent plus planer de doutes quant à la garantie d'une manifestation financée par sa subvention.

3. Sur quels critères la FASL définit-elle une prestation dite de base qui rentre dans le subventionnement de la Ville et une prestation extraordinaire qui nécessite une recherche de fonds?

S'agissant des activités de vacances, la convention en vigueur stipule que la FASL doit participer à l'offre des activités vacances à l'intention des enfants et des jeunes durant les vacances scolaires. Ces prestations doivent répondre aux besoins des familles en matière d'accueil durant les vacances, pendant les 14 semaines de vacances scolaires, pour les 5-18 ans, et l'offre (tant la capacité d'accueil que le type de prestation) doit être maintenue au même niveau année après année.

Comme exposé précédemment, la FASL finance, grâce à la subvention communale, le personnel ordinaire ou extraordinaire et le matériel des « Places au Soleil », ainsi qu'une

partie des animations par des prestataires externes à hauteur de CHF 96'750.-. D'autres prestations externes ou du matériel spécifique peut faire l'objet de financements privés.

L'Institution des hautes études en administration publique (IDHEAP) et le Contrôle des finances de la Ville de Lausanne (CFL) ont émis plusieurs recommandations afin d'améliorer le pilotage des prestations de la FASL, d'une part, en ajustant les missions, les groupes de prestations demandées, les cibles à atteindre et les subventions en fonction de l'atteinte des objectifs et des besoins de la population et, d'autre part, en définissant une politique publique d'animation socioculturelle des quartiers qui en établit les orientations stratégiques. Le postulat de Mme Eliane Aubert « Animation socioculturelle lausannoise : Faut-il municipaliser la FASL ? Définir une véritable politique publique avec des outils de pilotage », actuellement en traitement auprès du Conseil communal, demande de mener cette réflexion en incluant l'éventualité d'une internalisation de l'animation socioculturelle lausannoise. Dans tous les cas, la Municipalité examinera ces recommandations et veillera à ce que soit garanti un accueil libre décentralisé dans les quartiers durant les vacances, telles que Les Places au Soleil le proposent.

Une fois les besoins de l'animation socioculturelle établis, la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers examinera les outils de pilotage et la structure organisationnelle capables de répondre à ces besoins et aux enjeux de gouvernance ressortant de l'étude de l'IDHEAP. Elle aura soin de présenter ses intentions aux acteurs de l'animation socioculturelle, et notamment au personnel de la FASL. Ceux-ci auront l'occasion de s'exprimer et leurs réponses seront consignées. Le dispositif proposé sera ensuite soumis par la Municipalité au Conseil communal sous la forme d'un futur préavis. Une fois adopté par la Municipalité, ledit préavis sera publié et pourra encore faire l'objet des commentaires que les parties prenantes jugeront bon d'émettre.

4. Comment les centres socioculturels gèrent-ils leurs recherches de fonds qui n'aboutissent pas au regard des prestations qu'ils devraient assumer dans le cadre de la mission de la FASL?

La FASL est libre de développer des activités allant au-delà des attentes de la convention, et il s'agit même d'une recommandation de l'évaluation réalisée récemment par l'IDHEAP. Le développement de telles activités nécessite que la FASL trouve des financements additionnels, ce à quoi elle est encouragée. Néanmoins, les prestations attendues par la Municipalité ne doivent pas en dépendre financièrement.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Mme Latha Heiniger.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Réponse à la question no 21 de M. Louis Dana, déposée le 12 juin 2018 « Quelles contreparties pour les riverains des axes impactés par des reports de trafic dus aux chantiers »

Lausanne, le 16 août 2018

Rappel

Des travaux menés sur une route entraînent souvent un important report de trafic sur des axes situés à proximité. Une telle situation se présente par exemple aujourd'hui sur l'axe Valentin-Pontaise suite à la mise en place d'une circulation unidirectionnelle sur l'avenue Vinet.

De futurs chantiers prévus dans d'autres points de la ville de Lausanne auront probablement le même effet. On peut notamment penser à certains axes touchés par le chantier du LEB ou à la réfection du Grand-Pont.

Dès lors, il serait judicieux que la Ville examine la possibilité d'offrir une contrepartie aux riverains impactés par un report de trafic temporaire. Une solution serait de faire passer la vitesse autorisée à 30 km/h. Cette limitation pourrait être appuyée par des radars pédagogiques, voire par des radars mobiles traditionnels. En plus de diminuer les nuisances sonores engendrées par un trafic plus important, cette limitation de vitesse temporaire entraînerait une diminution de pollution sur les axes connaissant des reports de trafic.

Ces outils permettraient également de mieux faire accepter aux riverains touchés les nuisances momentanées qu'ils sont tenus de subir pendant la conduite des travaux. Cette solution peut par ailleurs être envisagée à chaque fois que des travaux entraîneraient des conséquences susmentionnées. Le soin pourrait être laissé à la Municipalité d'apprécier l'opportunité de cette mesure en fonction des différentes situations.

Préambule

La coordination des travaux menée par la Ville avec les différents services impliqués et les tl vise à optimiser les phases de travaux et à atténuer les perturbations sur le domaine public. Elle a pour objectif de trouver le bon compromis entre la planification des grands travaux (CFF, axes forts, Métamorphose, etc.), l'espace nécessaire au chantier, les mesures de circulation, la planification temporelle et les ressources financières, tout en limitant dans la mesure du possible leur impact sur les riverains et les usagers (piétons, cyclistes, clients des transports publics, automobilistes, etc.). L'éventail des mesures à disposition pour accompagner les chantiers est très large: il comprend notamment la mise en place de feux de chantier, de sens uniques, de fermetures d'axes, d'interdiction de certains mouvements ou de modifications de l'exploitation du stationnement. La proposition de M. Louis Dana relative aux limitations de vitesse est intéressante, car elle ajouterait une mesure supplémentaire à évaluer dans le cadre des chantiers.

La majorité des chantiers a une incidence sur la mobilité des différents usagers ou sur l'occupation du domaine public communal. Ces impacts varient fortement d'un chantier à l'autre, allant de l'occupation de quelques places de stationnement à la mise en place de sens uniques, voire à la fermeture partielle d'axes comme pour les chantiers des avenues d'Echallens ou Alexandre-Vinet. A titre d'exemple, à mi-juin dernier, la Ville recensait près de 70 chantiers sur son domaine public, dont dix ayant un impact sensible, soit environ 15%, induisant dans leur grande majorité un report du trafic sur le réseau routier principal, dont c'est la vocation.

Il convient de rappeler que d'une manière générale, les limitations de vitesse, dont le 30 km/h, sont régies au niveau fédéral par le droit sur la circulation routière (OCR), ainsi que par certains articles de l'ordonnance sur la signalisation routière (OSR). L'article 108 alinéa 1 de cette ordonnance stipule que « pour éviter ou atténuer des dangers particuliers de la circulation routière, pour réduire les atteintes excessives à l'environnement ou pour améliorer la fluidité du trafic, l'autorité ou l'office fédéral peuvent ordonner des dérogations aux limitations générales de vitesse (art. 4a OCR) sur certains tronçons de route ». Ainsi, en application de cette législation, sur son chantier au niveau de la jonction de Malley, l'Office fédéral des routes (OFROU) a procédé à une limitation de la vitesse de circulation à 40 km/h au lieu de 60 km/h, principalement pour des questions de sécurité.

La mise en oeuvre d'une limitation à 30 km/h sur un tronçon de rue impacté par un chantier, y compris temporaire, passe obligatoirement par une expertise afin de savoir si cette mesure est nécessaire, opportune et si elle respecte le principe de la proportionnalité ou s'il convient de donner la préférence à d'autres mesures. Sur la base de cette expertise, l'Autorité cantonale valide ou non cette demande d'abaissement de la vitesse. Ceci implique un temps pour l'expertise et la mise à l'enquête publique. Un tel processus devrait

se faire en parallèle des mesures de circulation et pourrait allonger la durée de préparation des chantiers.

Enfin, on relèvera le projet pilote de 30 km/h de nuit actuellement en cours sur les avenues de Beaulieu et Alexandre-Vinet. Cela pourrait également constituer une des mesures à disposition de la Municipalité, et figurer dans le dispositif des mesures complémentaires permettant de tenir compte des reports de trafic lors de chantiers. Il faudra néanmoins attendre le bilan complet de l'expérience permettant d'orienter la politique à venir en matière d'assainissement du bruit routier.

Réponse aux questions posées

1. La Municipalité juge-t-elle possible et utile de mettre en place des limitations de vitesse temporaires sur des axes impactés par des reports de trafic dus à un chantier ?

La Municipalité juge intéressant l'ajout de l'abaissement de la vitesse dans son dispositif de mobilité en cas de chantier. Concrètement, cette mesure ciblerait prioritairement des axes impactés par des reports importants (plus de 2'500 véhicules/jour). Etant donné la procédure imposée par l'ordonnance sur la signalisation routière (étude, expertise, mise à l'enquête) pour l'abaissement de la vitesse à 30 km/h sur un axe, cet outil serait particulièrement intéressant dans le cadre de grands chantiers, la durée des études permettant de mieux intégrer ce type de demandes.

2. La Municipalité accepterait-elle la pose ciblée de radars pédagogiques fixes ou de radars mobiles traditionnels sur les axes susmentionnés ?

Le Corps de police et le Service des routes et de la mobilité sont équipés respectivement de radars pédagogiques mobiles et de radars fixes qui peuvent être positionnés sur les axes impactés par des chantiers. Ces radars font partie de l'arsenal de communication dont dispose la Ville pour rappeler les vitesses adéquates aux usagers, notamment lors de chantiers.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de M. Louis Dana.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 16 août 2018.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Réponse à la résolution de M. Xavier Company du 14 novembre 2017 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à son interpellation urgente : « Tridel : du pollueur-payeur à l'incinérateur-encaisseur ? »

Lausanne, le 16 août 2018

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 14 novembre 2017, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation urgente de M. Xavier Company et consorts, déposé le 31 octobre 2017, « Tridel : du pollueur-payeur à l'incinérateur-encaisseur ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de l'interpellateur :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité poursuive ses démarches auprès de Tridel SA pour qu'un audit soit réalisé afin de mettre en lumière les chaînes décisionnelles

ayant conduit à des rémunérations exceptionnelles de membres du conseil d'administration, et souhaite qu'elle rende publics dans la mesure du possible les résultats de cet audit. »

Réponse de la Municipalité

Conformément à la réponse à l'interpellation de M. Xavier Company et consorts, deux audits ont été mandatés pour vérifier la pertinence de rémunérations extraordinaires accordées à deux membres de la société Tridel S.A ..

Le 18 avril 2018, la Municipalité a annoncé, par voie de communiqué de presse, avoir pris acte des conclusions des deux rapports, l'un réalisé par la société BDO et l'autre par le Contrôle des finances de la Ville de Lausanne (CFL). Les résultats confirment les constats posés en 2017 par la Municipalité permettent d'amener les clarifications nécessaires au sujet des rémunérations extraordinaires et ne révèlent pas d'autres manquements dans la gouvernance.

A l'issue de ces deux audits, la Municipalité a rendu public le rapport du CFL. Elle a décidé de plaider pour une gouvernance de Tridel S.A. conforme aux usages qui ont cours dans le secteur public.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication - Dépôt

Question écrite de Céline Misiego « Va-t-on enfin pouvoir tester la régularisation de la vente de cannabis ? »

Lausanne, le 28 août 2018

(Signé) *Céline Misiego*

Communication - Dépôt

Postulat de Paola Richard-de-Paolis et crts « 20 ans d'APEMS... « Nous avons la quantité, quid de la qualité ? »

Lausanne, le 26 juin 2018

(Signé) *Paola Richard-de-Paolis et une cosignataire.*

Communication - Dépôt

Postulat de Nicolas Tripet et crts « Pour une vue d'ensemble réaliste et actuelle du trafic »

Lausanne, le 18 juin 2018

(Signé) *Nicolas Tripet.*

Communication - Dépôt

Interpellation de Benoît Gaillard « Quelles limites au prosélytisme religieux ou sectaire sur l'espace public ? »

Lausanne, le 26 juin 2018

(Signé) *Benoît Gaillard*

Communication - Dépôt

Interpellation de Thérèse de Meuron « Le Service social de Lausanne est-il sourd ? »

Lausanne, le 6 août 2018

(Signé) *Thérèse de Meuron*

Communication - Dépôt

Interpellation de Sara Gnoni et crts « Feux d'artifices : au-delà de l'émerveillement, n'est-il pas temps de se poser les bonnes questions ? »

(Signé) *Sara Gnoni et 5 cosignataires*

Communication - Dépôt

Interpellation de Karine Roch et crts « Comment éviter les expulsions forcées de personnes disposant d'un logement sous-loué par l'unité logement du SSL ? »

Lausanne, le 28 août 2018

(Signé) *Karine Roch et 2 cosignataires*

Questions orales

Question

M. Bertrand Picard (PLR) : – Une question qui concerne, je présume, essentiellement M. Junod, accessoirement M. Payot, concernant la présence de bibliothèques.

J'ai appris par hasard que dans le plan Métamorphose, quartier de la Blécherette – Plaines du Loup, il n'était pas prévu d'implantation d'une bibliothèque ou d'un arrêt Bibliobus, et je m'étonne que dans un quartier en devenir, qui sera appelé à connaître une assez forte densité de population, il ne soit pas prévu un emplacement idoine pour tout ce qui touche la littérature. Qu'en est-il exactement ?

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, syndic : – Ce ne sont pas des choses qui sont arrêtées de manière définitive à ce stade. S'agissant du Bibliobus, les questions peuvent être revues en tout temps, pour les Plaines-du-Loup, comme vous le savez celui-ci sera réalisé par étape, avec une première qui est le PPA1 dont les chantiers démarreront l'année prochaine et les prochaines étapes prendront encore du temps. Ce qui signifie que cela n'aurait pas de sens aujourd'hui d'installer une bibliothèque de quartier pour mille nouveaux logements.

Après il y a une réflexion qui doit être menée aujourd'hui où est-ce que l'on souhaite implanter des bibliothèques de quartier. D'un point de vue des enjeux d'accès à la lecture, nous sommes d'avis que c'est plutôt le secteur de l'Ouest lausannois dans lequel il manque une bibliothèque de quartier et si des développements devaient être engagés, c'est plutôt dans ce secteur-là que ce serait nécessaire plutôt que dans les nouveaux quartiers. Mais encore une fois ce sont des choses qui restent ouvertes, des surfaces disponibles pour une bibliothèque municipale il y en aura probablement dans le PAA2 et le PPA3, il pourrait même en avoir dans le PPA1 si nous le souhaitons. Il y a évidemment des enjeux de ressources, nous n'avons pas des bibliothèques dans tous les quartiers lausannois et l'on doit par rapport à cela faire un certain nombre de choix.

S'agissant du Bibliobus, tout est ouvert, ça a l'avantage d'être un équipement dont on peut changer le parcours très rapidement sans difficulté.

Question

M. Philippe Ducommun (UDC) : – Ma question s'adresse à M. Payot. Je déclare mes intérêts, je suis parent d'élève d'un élève au collègue de Pierrefleur. J'aimerais savoir qui a été responsable de l'enclassement des élèves de cet établissement et si cela est normal de trouver une classe de 13 élèves à l'établissement des Bossons, qui dépend du collège de Pierrefleur, alors que toutes les autres classes sont surchargées.

Réponse de la Municipalité

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – L'enclassement se fait par le biais de la Conférence des directeurs d'établissements primaires ou secondaires selon les cas de la région lausannoise, avec la collaboration du SEP puisque la responsabilité de la Ville de Lausanne est de mettre à disposition des salles pour les besoins et qu'ensuite la répartition se fait en principe au niveau des établissements.

Je n'ai pas été informé qu'il y avait une classe de 13 élèves qui serait vue comme problématique, par contre ce que je peux vous garantir c'est que nous visons à respecter la cible cantonale qui est de 19 à 20 élèves par classe en moyenne.

M. Philippe Ducommun (UDC) : – J'aimerais juste rappeler à M. le Municipal mon courrier du 1^{er} ou 2 août dernier, suite à la problématique de l'enclassement de certains élèves au collège de Pierrefleur, qu'effectivement il a tout de même dû en être informé.

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Le courrier qui est évoqué a été considéré comme une demande personnelle qui recevra une réponse séparée.

Question

Mme Sandrine Schlienger (UDC) : – Ma question s'adresse à Mme la Municipale Germond. Plusieurs parents d'élèves du collège de Beaulieu, dont moi-même, sont en soucis pour les enfants car ils doivent traverser l'avenue Gindroz pour aller dans la cour de l'école. En effet, beaucoup de voitures ne s'arrêtent pas pour laisser passer les élèves car il n'y a pas de passage piéton, ou de personnes qui font traverser les écoliers comme sur l'avenue du 24-Janvier. Même sur le trottoir, les voitures regardent l'avenue des Bergières pour tourner vite et ne font pas attention aux gens.

J'ai ouï dire qu'un passage piéton serait aménagé pour la rentrée scolaire devant cette sortie d'école. Est-ce que la Municipalité est consciente de ce problème et a-t-elle prévu des mesures pour remédier à cette situation potentiellement dangereuse assez rapidement ?

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Oui, la Municipalité est consciente de cette situation même si la situation s'est améliorée depuis quelques années, je connais bien le quartier ; elle n'est cependant pas encore entièrement satisfaisante, vous avez raison.

Nous souhaitons en effet aménager un passage à piéton à cet endroit afin d'améliorer la sécurité des enfants. C'est toujours un peu compliqué en zone 30, mais enfin là, cela se justifie entièrement, puisque nous sommes proches d'une école ; nous allons le réaliser dans le cadre de la campagne de sécurisation qui va toucher plusieurs écoles, une fois le préavis Rues vivantes adopté, ce qui permettra d'avoir les crédits. Nous pourrions bien sûr baliser ce passage piéton indépendamment de ceci, mais c'est dans le cadre de ce crédit que nous pourrions sécuriser de façon plus générale toutes une série d'itinéraires menant aux diverses écoles lausannoises.

Le processus exige évidemment le respect de quelques procédures, puisque nous touchons au domaine public : il faut une décision municipale, puis une publication dans la FAO, qui ouvre un délai de recours ; tout cela nous mènera à l'automne ; il faudra ensuite tenir compte des conditions météorologiques, puisqu'il est impossible de marquer les passages lorsque la température n'est pas trop basse. Nous allons donc essayer d'aller au plus vite, mais nous sommes liés à ces procédures. Nous avons cependant bien conscience de la problématique et nous souhaitons sécuriser toute une série d'accès aux écoles lausannoises.

Question

M. Valentin Christe (PLC) : – Ma question s'adresse à Mme la Municipale Natacha Litzistorf. Il faut être fou pour ne pas végétaliser son toit, déclarait avec mesure la semaine dernière dans un article de presse le chef des Parcs et domaines de la Ville de Lausanne. On apprenait dans le même article que la subvention proposée par la Ville pour inciter les particuliers à végétaliser les toits de leurs bâtiments n'a pratiquement pas trouvé preneur puisque seuls dix projets ont été menés à terme depuis 2015. Le crédit de 1,5 million de francs n'aurait ainsi été utilisé qu'à hauteur de 7,5 %.

Face à ce qu'il convient d'appeler un coup d'épée dans l'eau, la Municipalité souhaite maintenant assouplir les conditions d'accès à cette subvention. Ne vaudrait-il pas mieux abandonner cette subvention, à tout le moins sous sa forme actuelle, et réfléchir à un autre moyen d'attendre l'objectif visé ? Ou, en d'autres termes, est-ce les Lausannois qui sont fous ou est-ce la Municipalité qui s'entête de manière déraisonnable ?

Réponse de la Municipalité

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Merci pour la question qui permet d'affiner le propos et la volonté de la Municipalité d'aller de l'avant avec cette mesure et ce soutien qui montre effectivement que la Municipalité n'est pas folle, mais compte aussi sur des partenariats intelligents comme il peut y en avoir grâce à ce soutien financier entre le privé et une collectivité publique.

Ceci étant dit, pour corriger le propos de M. Christe, ce n'est pas un assouplissement qui est proposé, mais une manière justement d'inciter encore plus les partenaires privés à se lancer dans cette aventure qui est effectivement, comme tous les pionniers, peut-être un peu déraisonnable. Mais c'est tout de même avec un peu de déraison et beaucoup de raison également que l'on a fait avancer des causes comme celle-ci et nous espérons pouvoir épuiser la subvention avec justement cette proposition plus globale qui pourra trouver preneur auprès des acteurs qui vont pouvoir contribuer ainsi à ce que nous avons tous vécu cet été, lutter contre les îlots de chaleur et avoir aussi un impact fort sur la physique du bâtiment. Toutes ces valeurs ajoutées qui font que l'on va pouvoir relever plein de défis à la fois.

Question

M. Vincent Vouillamoz (CPV) : – Ma question est sur le thème de la rentrée scolaire comme d'autres préopinants. Cesla Amarelle, conseillère d'Etat chargée de la formation dans notre canton, a placé la rentrée scolaire sous le signe de l'éducation au numérique. Simultanément, nous apprenions dans le *24 heures* de samedi dernier que personne ne veut payer pour des tableaux interactifs en classe. Ce titre de presse explique que l'Etat

recommande l'installation d'un affichage numérique tout en affirmant que ce ne serait pas un support pédagogique pour ne pas avoir à le financer.

On apprend aussi qu'après six ans de négociations infructueuses, l'Union des communes vaudoises compte désormais sur une initiative parlementaire, en espérant que qui commande paie.

En attendant que le Grand Conseil réponde à cette requête, quelle est la position de la Municipalité sur l'équipement des écoles lausannoises en tableaux interactifs et autres supports pédagogiques numériques ?

Réponse de la Municipalité

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Effectivement la question du numérique devient de plus en plus importante pour l'école, à la fois parce que c'est un contenu d'enseignement important et qu'il est de plus en plus aussi un support pédagogique incontournable et qui fait notamment l'objet d'un certain nombre de cours à la HEP.

La question des responsabilités en matière d'équipement est complexe puisque naturellement les équipements numériques doivent s'adapter à la technologie, mais que les équipements mobiliers de même que les immeubles relèvent des communes, alors que le matériel pédagogique incombe au Canton. Le cas qui suscite le plus de discussions est celui des tableaux blancs numériques et/ou interactifs, la différence est que l'écran du tableau interactif peut renvoyer des informations à l'ordinateur tandis que le tableau numérique est celui où l'on peut projeter le contenu depuis un ordinateur.

Mme Amarelle a apporté une réponse à une interrogation d'un certain nombre de communes qui exprimaient leur doute sur le type d'équipement à apporter en spécifiant le matériel que le DFJC estimait le plus adapté, en l'occurrence le matériel de projection avec un tableau numérique, mais pas forcément interactif, avec une interface qui pourrait typiquement être une Apple TV. En même temps elle affirmait qu'elle privilégiait ce matériel, mais que le choix final incombait à la Commune et que la responsabilité financière, selon l'analyse du Canton, incombait également à la Commune.

Il y a depuis maintenant six ans un groupe représentant les différentes communes auprès du DFJC pour discuter de la répartition des différentes responsabilités avec l'objectif de clarifier les directives qui ont été édictées et qui représentent une soixantaine de pages qui sont un héritage antérieur à la LEO. Des discussions qui faute d'avoir avancé au cours des six dernières années pourraient évoluer avec un débat au Grand Conseil puisque l'UCV et l'ADCV semblent se rallier vers le lancement d'une initiative parlementaire sur ce thème.

Du point de vue lausannois, nous considérons que l'équipement numérique, si nous voulions faire un seul investissement pour plus de 700 classes avec un prix unitaire qui est entre 6 et 7000 francs par tableau, arrive à environ cinq millions nécessaires pour une modification complète. Lausanne a déjà procédé à un certain nombre d'équipement au fur et à mesure des renouvellements des salles de classe qu'elle effectue pour pouvoir équiper un certain nombre de classes de tableaux numériques, en essayant de tenir compte aussi de l'intérêt du personnel enseignant à utiliser ce matériel, parce qu'évidemment que l'apport qu'il peut avoir est dans la mesure où il a un intérêt. Nous allons naturellement essayer de faire valoir que le groupe de négociation de l'ADCV et UCV était en principe aussi prévu pour revoir les responsabilités respectives et pas simplement affirmer un statu quo, mais nous ne voulons en tout cas pas que la discussion entre le Canton et la Commune bloque la sensibilisation et l'équipement numérique pour les élèves lausannois. Nous prévoyons donc dans la mesure où nous équiperons de nouvelles classes de pouvoir le faire avec du matériel numérique et le fait que le Canton ait précisé le type de matériel qui est nécessaire permettra aussi d'avoir une vision un peu plus précise de ce point de vue là.

Si vous connaissez par cœur le plan des investissements, vous aurez noté que 1,35 million figure pour le renouvellement du matériel informatique, c'est-à-dire pour le câblage et

justement ces écrans numériques. Nous pourrions donc revenir devant le Conseil pour avoir au moins les moyens d'équiper tout en poursuivant naturellement les négociations avec le Canton sur la répartition de ces charges.

Question

M. Guy Gaudard (PLR) : – En préambule je tiens féliciter M. le Président pour la place que vous allez occuper pour une année et c'est tout à fait sincère.

Ma question concerne le ramassage des ordures des commerces durant les mois d'août et septembre à Vers-chez-les-Blanc, où un service minimal a été mis en place puisqu'elles ne sont évacuées qu'une fois par semaine au lieu des deux habituelles. Ça provoque de nombreux problèmes, notamment d'odeurs pestilentielles et de prolifération d'asticots. Le commerce concerné est un commerce alimentaire et c'est un gros problème pour le patron.

Est-ce que vous avez prévu un remboursement même partiel sur la taxe de base sur les déchets puisque pendant cette période vous n'assurez que le 50 % du service ?

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – En effet nous essayons d'organiser les tâches publiques de la façon la plus efficace possible et nous testons des fréquences de ramassage un peu plus faibles dans les zones moins denses de la commune; comme annoncé en décembre passé dans le cadre du calendrier des déchets, nous faisons un test de deux mois dans la zone 5, test qui a par ailleurs été évoqué auprès des représentants de l'association du lieu.

Tout cela aura, au final, un impact positif sur le montant des taxes, ce qui bénéficiera à toutes les personnes dans cette ville qui paient les différentes taxes d'évacuation des déchets ; il s'agit d'un test de deux mois. Maintenant j'ai pris connaissance de la situation que vous évoquez et qui concerne un commerce ; cette personne a contacté la Municipalité, nous allons examiner la situation ; nous nous trouvons dans une situation potentiellement différente puisqu'il s'agit d'un commerce.

Il s'agit de tester dans une partie de la ville où il y a moins de densité ; je saisis cette occasion pour rappeler que certaines communes n'offrent même pas un ramassage porte-à-porte. Il s'agit d'une prestation qui est nettement supérieure à celle offerte par de nombreuses communes du pays qui n'offrent pas le ramassage porte-à-porte et où il faut aller amener ses ordures. Nous procédons donc à un test de manière à affecter nos moyens de la manière la plus adéquate possible, mais nous allons regarder cette situation particulière qui touche un commerce.

M. Guy Gaudard (PLR) : – Si j'ai bien compris, les habitants des Râpes vont recevoir une ristourne pour le 50 % du service qui est effectué sur ces deux mois ?

Question

M. Xavier Company (Les Verts) : – En passant proche de la patinoire provisoire de Malley, j'ai été surpris de voir un graffiti peu commun, et je ne parle pas du magnifique lion qui est à l'angle du bâtiment, mais bien du nom de la compagnie de pétrochimie que nous commençons à connaître un peu trop bien dans ce Conseil (*M. Tétaz projette l'image*).

Ma question s'adresse donc à M. le Municipal Tosato : la Municipalité a-t-elle donné son accord avec les deux logos géants de l'entreprise INEOS qui figurent désormais sur les parois de la patinoire provisoire de Malley, et pense-t-elle qu'ils sont adéquats, notamment compte tenu de l'image de cette entreprise et des négociations actuellement en cours pour le naming du futur centre sportif de Malley ?

Réponse de la Municipalité

M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale : – Je remercie l'interpellateur d'avoir proposé cette diapositive qui me permet d'indiquer immédiatement qu'il ne s'agit

pas là d'un logo, mais d'une enseigne. La patinoire Malley 2.0 est située sur la commune de Prilly. Pour la pose d'enseigne, c'est donc bien cette commune qui était responsable de donner cette autorisation, ce qu'elle a fait moyennant évidemment une redevance comme celle que l'on donne pour les enseignes.

J'aimerais également rappeler que cette enseigne représente une entreprise qui est sponsor du LHC, de l'équipe phare et de l'équipe junior, ceci depuis 2010. Cette enseigne est le nom du sponsor maillot actuel, ce qui n'entrave aucunement les discussions que nous avons avec le Centre sportif de Malley avec le futur namer de la patinoire, que vous connaissez puisqu'il s'agit de La Vaudoise, qui a été annoncé lors de la journée des préfets. Et je peux déjà vous dire que les montants financiers qui nous avaient été donnés par les trois communes sont atteints, on négocie maintenant les contreparties pour lesquelles le LHC est aussi partie prenante.

Question

M. Johann Dupuis (EàG) : – Ma question s'adresse à M. Hildbrand auprès duquel je m'excuse à l'avance de n'avoir pu la lui soumettre puisque je réagis à chaud à cette publication qui nous a été distribuée ce soir. Publication sur laquelle mon regard innocent perçoit la présence de deux policiers, stationnés et l'air de surveiller en direction de deux personnes de couleur marchant sur un trottoir. Et évidemment la présence de ces deux personnes de couleurs doit certainement être fortuite.

Suite à cette publication que j'ai devant les yeux, je voulais demander à M. Le Municipal s'il trouve normal que la Police diffuse des supports d'information qui pourraient contribuer à véhiculer des clichés et des stéréotypes désobligeants sur les personnes de couleur ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, sécurité et économie : – On me suggère de rééditer cette broche dans d'autres Pantone avec un contraste plus élevé, mais en limitant le nombre de couleurs à deux, ce qui permettrait de jouer sur les nuances de gris, mais j'avoue ne pas avoir votre expertise pour analyser la racisation que vous faites des personnes concernées. Et donc je ne partage pas votre avis, dès lors la Municipalité ne peut pas se prononcer sur votre accusation.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Je m'étonne un peu de cette réponse, dois-je comprendre que M. le Municipal ne voit pas que sa Police a publié un communiqué avec des personnes de couleur sur la photo et des policiers regardant dans leur direction ? Et qu'il ne comprend pas que cette image pourrait susciter et diffuser un stéréotype déjà bien ancré malheureusement dans la population, un stéréotype dont on accuse la police de Lausanne dans des interventions très sérieuses, qui sont menées par des critiques bien connues dans la presse, et certaines accusations qui portent d'ailleurs au niveau juridique.

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, sécurité et économie : – De meilleurs spécialistes de l'image que moi, après agrandissement, me confirment que vos préjugés sont malvenus.

Question

M. Sandra Pernet (CPV) : – Je voudrais poser une question, mais ne suis pas sûre si c'est M. Payot ou Mme Germond qui pourra me répondre. Juste à côté du Parc aventure de la place du Tunnel il y a une place de parc pour personnes à mobilité réduite, et cette place est depuis l'ouverture de ce parc, accompagnée d'un signe routier interdiction de stationner.

Je voudrais savoir si cette place va être inutilisable pendant chaque été à partir de maintenant et si c'était le cas si cette place de parc va être déplacée ailleurs pour permettre aux personnes à mobilité réduite de s'en servir. Il y en a une plus haut, mais elle est vraiment en pente.

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – En effet, la Municipalité attache une grande importance à cette problématique et entend offrir un certain nombre de places à mobilité réduite dans l'hypercentre. Mme Pernet le sait bien puisque nous avons réfléchi ensemble à la possibilité d'offrir de nouvelles places de parc, voire de meilleures localisations ; nous allons notamment en proposer une à la place centrale de mémoire.

Par contre par rapport à la question très précise que vous me posez, je n'ai pas la réponse à la volée ici et je vous renseignerai dans un deuxième temps.

Réponse au postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts « Pour une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une fédération de communes dans le périmètre de l'Agglomération Lausanne-Morges »

Rapport-préavis N° 2016/64 du 13 octobre 2016

Sécurité et économie

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.

Discussion

M. Johann Dupuis (EàG), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

M. Daniel Dubas (Les Verts) : – Je commence par rendre un hommage à notre ancien collègue Laurent Rebeaud qui nous a quittés il y a quelque temps. C'était quelqu'un qui savait souvent se rendre visionnaire, comme en témoignait en 2014 le dépôt de son postulat qui demandait justement une étude sur la faisabilité d'une fédération de communes dans le périmètre de l'agglomération Lausanne-Morges.

L'objectif de ce postulat était notamment de tenter de combler certaines lacunes existantes dans les collaborations intercommunales. Même s'il faut reconnaître que ces collaborations se sont bien renforcées ces dernières années, notamment sous l'égide des projets d'agglomération. De nombreuses réflexions restent cependant restreintes à un niveau purement communal, alors qu'elles mériteraient d'être menées à une échelle plus large dans un souci d'efficacité. Et quand les discussions ont lieu entre les communes, elles passent bien souvent uniquement par les exécutifs, ce qui induit bien évidemment un déficit démocratique, même si certaines contraintes, notamment de temps, l'obligent parfois.

Aujourd'hui à la lecture du présent rapport-préavis à la réponse au postulat, les Verts ont un sentiment très partagé. Partagé entre la reconnaissance d'une certaine réalité, il faut avouer que le contexte n'est aujourd'hui pas très favorable à une telle fédération de communes avec un fort déséquilibre, notamment entre la ville centre et les communes voisines. Partagé aussi parce que la Municipalité ne montre pas une réelle volonté de répondre à ce postulat, le refus se base avant tout sur une étude négative de l'UCV, sans pour autant que les municipalités ne mènent des réflexions sur d'autres structures de gouvernance possible, ni même qu'elles répondent réellement aux questions posées dans ce postulat.

Nous aurions souhaité qu'elles fassent un pas de plus avec des propositions concrètes pour renforcer le rôle des conseillers communaux dans les structures intercommunales et notamment dans le projet d'agglomération Lausanne-Morges. Face à ce sentiment, les Verts ne peuvent pas accepter la réponse à ce postulat et vont s'abstenir.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – A un jour près, cela fait une année que nous avons traité de ce sujet, cela signifie que nous avons eu largement le temps de plancher là-dessus, d'affiner notre réflexion, voire de l'oublier, du moins partiellement.

Le PALM, c'est sauf erreur dix-neuf communes, à une ou deux près, autant de conseils communaux, autant de municipalités. Mais c'est également Lausanne Région, c'est des schémas directeurs : du Nord, de l'Est, de l'Ouest, du Centre, c'est les ententes intercommunales, notamment dans l'Ouest lausannois, l'eau, l'épuration, la défense incendie, les écoles, les déchets et j'en passe. Et Laurent Rebeaud lance une idée de rajouter une couche.

Il faut quand même savoir qu'il est indiscutable et indéniable que les droits démocratiques des corps délibérants de ces nombreuses communes ont été parfois, même relativement souvent, peu respectés. Il y avait un calendrier extrêmement strict. Et si nous avons respecté les droits démocratiques de tous ces conseils communaux, les centaines de millions de la Berne fédérale au titre de trafic d'agglomération nous ne les aurions tout simplement pas eus. Alors, imaginez que l'on rajoute encore une couche à ce millefeuille et cela aurait donné un édifice assez sclérosé qui n'aurait rien rajouté.

Il s'agissait donc d'une bonne idée, mais en ce qui nous concerne d'une fausse bonne idée.

M. Jean-Pascal Gendre (PLR) : – Le groupe PLR partage l'avis que la fédération des communes n'apporte pas de plus-value significative par rapport à l'association de communes, système qui du reste ne manque pas de démocratie, chacun pouvant intervenir dans le cadre de la mise à l'enquête ou au travers des initiatives communales par exemple.

Au contraire, un système complémentaire risquerait de complexifier les processus de décision, de ralentir fortement le travail des exécutifs et ainsi l'avancement des projets nécessaires au développement de notre région.

En conséquence le groupe PLR vous invite à accepter la réponse de la Municipalité.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Je retire ma casquette de président de cette commission pour reprendre celle de représentant du groupe Ensemble à Gauche et pour livrer sa position. Comme le groupe des Verts, je salue la mémoire de M. Laurent Rebeaud, qui donne ici une vision qui proposait à la Municipalité d'étudier une idée, celle de la fédération de communes.

Et je dois dire que l'argumentation qui a été tenue par les représentants de la Municipalité en commission était convaincante. Peut-être qu'effectivement cette idée de fédération de communes n'est, pour des raisons juridiques et surtout politiques, pas une solution parfaitement adéquate pour la Ville de Lausanne. Pourquoi ? L'argument le plus juste est qu'une fédération de communes, dans le cadre de politiques d'agglomérations, risquerait de minoriser la Ville de Lausanne en la mettant sur un pied d'égalité par rapport à des législatifs d'autres communes ayant souvent des avis et des intérêts contraires à ceux de la métropole de cette agglomération.

Il s'agit là d'un argument fort que l'on ne peut nier et qui me paraît convaincant. Sur le fond toutefois, je reste avec les gens de mon groupe et tout comme Les Verts l'ont exprimé, quelque peu déçu sur le degré de réflexivité que pose cette réponse au postulat de M. Laurent Rebeaud

Une chose me tarabiscote, c'est le rôle de ce Conseil communal et des habitants de la Ville de Lausanne dans tout projet intercommunal ou lié aux politiques d'agglomération qui implique la Ville de Lausanne. On l'a vécu dans le cadre du barreau Vigie-Gonin, on voit bien le type de problème que l'on a dans ce type de procédure pilotée par le Conseil d'Etat, en concertation avec les exécutifs, avec de l'argent confédéral à la clé, on voit que l'objectif de ce type de processus est de limiter le plus possible la consultation à l'intérieur des législatifs. Pourquoi ? Parce qu'il est perçu que les législatifs des différentes communes impliquées dans ces projets d'agglomération sont longs, fastidieux, et qu'ils

risquent d'accentuer le nombre d'obstacles dans la réalisation de ces projets, et que M. Chollet a justement évoqués.

Pourtant si on y réfléchit quelques secondes de plus, on se rend compte que la consultation en amont des législatifs ou de la population autrement que par les procédures de mise à l'enquête à la fin de la planification de projet, est bénéfique au projet, et j'en veux comme exemple la manière dont le système politique suisse marche en général. Vous savez qu'au niveau national dans l'élaboration des politiques et des plans d'action on a un système extrêmement consultatif, beaucoup plus qu'en moyenne nationale ou en moyenne européenne et que d'après les politologues c'est justement cette spécificité basée sur le consensus et la consultation large qui fait que nos processus sont moins conflictuels qu'ailleurs.

Pourquoi dans les politiques d'agglomération on fait exactement l'inverse, c'est-à-dire que l'on essaie d'avoir des processus les plus directs possible, pilotés par les exécutifs, en éliminant le rôle des législatifs communaux. Et je reprends pour exemple le barreau Vigie-Gonin, on voit en l'occurrence que cela ne marche pas. Pourquoi ? Parce que la conflictualité que l'on a essayé d'éviter en amont se retrouve en aval avec des oppositions dans les stades ultimes de la réalisation de projet et des frustrations dans les parlements communaux comme celui-ci, frustration qui a été véhiculée par Ensemble à Gauche et les Verts notamment.

Comment à l'avenir éviter de se retrouver avec des plans de quartier tout ficelés, liés avec des financements fédéraux, sur lesquels des conseillers communaux rechignent à agir ou se retrouvent à l'issue d'un projet pharaonique avec des oppositions qui bloquent un projet qui a été planifié sur des années et qui est stratégiquement important ? Je pense que la Municipalité aurait pu prendre la température et proposer dans le cadre de cette réponse au postulat de M. Rebeaud un début de solution qui aurait pu être l'établissement d'une mécanique de coordination en amont des projets intercommunaux, avec au moins le législatif de la Ville de Lausanne et sa population.

Pour cette critique qui me semble assez fondamentale à ce rapport-préavis, le groupe Ensemble à Gauche s'abstiendra à son acceptation.

M. Vincent Vouillamoz (CPV) : – Reprenant les termes d'un précédent préavis établi en 2014, la réponse rédigée par la Municipalité expose un tableau synthétique des modèles de collaboration intercommunale qui mérite nos félicitations pour sa clarté et sa concision.

Comme rappelé en commission, la dynamique mise en place dans le Canton emprunte plutôt le chemin des fusions de communes. Si cet effet fédératif n'a pas été transformé en projet de fusion par la commission, il apparaît cependant que cette voie présente bien plus de pertinence pour Lausanne. De nombreux projets et organismes se déploient à l'échelle de l'agglomération, que ce soit en matière de mobilité, d'offre culturelle ou d'aménagement du territoire en faisant fi des limites communales.

Ces enjeux présentent à nos yeux un déficit démocratique en l'absence d'institutions représentatives directement des habitants et habitantes de l'agglomération. Evoquant la crainte de nos voisines de se faire avaler par la ville centre que nous représentons, le rapport-préavis écarte le concept de fusion vu l'absence de volontés partagées de nous rejoindre.

Dès aujourd'hui, que l'on habite Chavannes-près-Renens, Le Mont-sur-Lausanne ou Jouxens-Mézery, on se présente comme Lausannois quand on est à l'extérieur. En souhaitant que la Municipalité ne s'interdise pas la voie de la fusion par le haut, le PDC-Centre-Verts libéraux approuvera cette réponse.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Je rends M. Dupuis attentif au fait que ce qu'il demande va être à peu près réalisé par l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire qui prévoit un plan directeur intercommunal pour les projets d'agglomération.

Au-delà de cela, j'ai une question assez précise et peut-être une petite frustration sur ce préavis, c'est que la loi sur les communes prévoit, outre la fédération, une forme spécifique d'organisation des agglomérations qui s'appelle d'ailleurs agglomération, l'article 128g et suivants de la loi sur les communes, et cette forme n'a jamais été utilisée. Et c'est vrai que j'aurais peut-être voulu que le rapport de la Municipalité s'étende un peu sur cette question parce que c'est une interrogation pour moi de savoir pourquoi cette forme dévolue normalement aux agglomérations n'est jamais choisie.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – J'aimerais reprendre une affirmation de notre collègue Dupuis, vous parliez du risque de minoriser Lausanne. C'est bien là que se situe le problème, c'est que Lausanne est mammoth par rapport à toutes les communes qui tournent autour et dont l'addition de ces communes arrive à peine à un peu plus de la moitié de la population de Lausanne, ce qui complique énormément les rapports avec elles en matière de transports publics, de financement de travaux et d'activités communes relatives à la modification de la LAT, parce qu'il n'y a que Lausanne qui a les services techniques capables ou en matière de financement de la vie culturelle.

Nous ne pouvons pas battre notre coulpe en disant nous sommes une commune comme les autres alors que nous ne le sommes pas dans le PALM, mais nous ne pouvons pas non plus de temps en temps hausser le ton alors que l'on a des raisons de le faire, en disant que c'est nous qui avons tout de même le levier d'action.

Donc lorsque l'on déclare à la tribune du Conseil communal de Lausanne que l'on veut faire attention à ne pas minoriser Lausanne, je pense qu'on peut le dire en commission ou entre nous, mais que sinon l'effet sur nos voisins peut être fort mal pris.

Mme Anne-Françoise Decollogny (Soc.) : – Je voudrais aussi au nom du Parti socialiste rendre hommage au caractère pionnier qu'a souvent eu M. Rebeaud et on le voit également avec cette proposition.

Toutefois je partage évidemment beaucoup des éléments qui ont été dit, en particulier par M. Chollet avec tous les exemples qu'il a cités des formes de collaboration que la Ville de Lausanne mène dans différente structure ou sous différentes formes. Je ne reviendrai pas sur tous ces exemples, mais sur un autre un peu plus tard. On a appris dans le cadre de la commission et de la présente réponse qu'au fond la fédération de communes est une forme juridique relativement contraignante et qu'elle présente des règles plus restrictives que l'association de communes ou que d'autres formes comme le PALM tel qu'on le connaît aujourd'hui.

La fédération de communes implique qu'une commune ne peut faire partie que d'une fédération, que toutes les communes doivent déléguer les mêmes tâches et que, sans doute le plus important, elle n'a pas d'autonomie fiscale et ne peut donc pas lever des impôts.

Il a beaucoup été question du barreau Vigie-Gonin, j'aimerais peut-être donner un contre-exemple. Pour avoir participé à la commission sur la création du Centre intercommunal de Malley, trois communes se sont associées pour développer ensemble le projet du futur centre de glace. Cela a été une expérience extrêmement intéressante, je crois également que la collaboration passe par l'expérience de la collaboration, c'est un peu un pléonasm, mais pour développer une confiance avec les autres communes et leurs autorités, il faut se frotter dans un certain nombre de projets et non pas se mettre dans une sorte de corset, parce que je pense que la fédération de communes représente passablement un corset plutôt que la possibilité de développer des projets innovants avec certaines communes plutôt qu'avec d'autres.

Le PS acceptera la réponse de la Municipalité.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Juste pour répondre à M. Chollet pour dire que je suis en partie d'accord avec lui. Effectivement peut-être exprimé comme je l'ai fait c'est un peu maladroit, je comprends son argument qu'il faille soigner ses relations avec ses voisins, il

n'empêche que sur le fonds il est légitime que le Conseil communal de la Ville de Lausanne pense aux intérêts de la Ville de Lausanne.

Et j'ai juste voulu dire que probablement la fédération de commune dans ce sens n'était peut-être pas la forme constitutionnelle la plus adaptée à la défense de cet intérêt, mais à nouveau je répète que je comprends votre opinion. J'aimerais aussi revenir à ce que M. Carrel a dit, je ne pense pas qu'il a voulu dire que le concept de plan directeur intercommunal m'était inconnu au point que je l'aurais écrit dans le rapport de la commission les yeux fermés et en ignorant de quoi il s'agissait. Le rapport fait donc mention de cette future possibilité, mais il me semble que ce plan directeur intercommunal n'oblige en aucun cas les exécutifs à consulter les législatifs, c'est une possibilité qui leur est laissée si je me rappelle bien. Et la deuxième chose est que dans un plan directeur intercommunal on discute des intentions générales et on n'est pas encore au niveau de la réalisation d'un tram par exemple.

La discussion est close.

Le président : – Nous allons donc passer au vote à main levée, celles et ceux qui soutiennent donc la conclusion de ce rapport-préavis lèvent la main. Refus ? Abstentions ? La conclusion est donc acceptée à une très large majorité avec quelques absents.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2016/64 de la Municipalité, du 13 octobre 2016 ;
- vu le rapport de la Commission permanente de politique régionale qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts « Pour une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une fédération de communes dans le périmètre de l'Agglomération Lausanne-Morges ».

Pétition au CC d'Alaoui Ismaili Nabil et crts (100 signatures) « Pour l'installation de barres de musculation dans le quartier de Montoie »

Rapport

Municipale concernée	Mme Florence Germond, directrice de Finances et Mobilité
Accompagnant-e	
Municipalité	Mme Petra Meyer, déléguée aux places de jeux M. Julien Mortier, médiateur sportif.
Pétitionnaires	Mme Zufferey ; M. Benjamin Bekjeri.
Rapporteur	Mme Anita Messere

La vice-présidente explique aux pétitionnaires le déroulement de la séance.

Il est procédé à l'audition des pétitionnaires, en présence de la Municipale.

Monsieur Bekjeri habite le quartier de Montoie. Plusieurs jeunes ont remarqué le manque d'infrastructures. Le terrain de foot n'est pas suffisant et les autres installations, comme les tables, ont été supprimées **Madame la Municipale en charge de Finances et Mobilité** dit

que la Municipalité souhaite répartir les infrastructures sur le territoire de la ville. Elle distribue un document pour exposer la situation dans le quartier (voir annexe). Elle note que ses services ont essayé plusieurs fois d'entrer en contact avec les pétitionnaires, sans succès. Elle demande à ce que les pétitionnaires valident ce qu'elle a compris de la demande de la pétition : renforcer les installations sur la place de jeu de Montoie par des structures sportives légères, du type barres de musculation. Elle indique que depuis le dépôt de la pétition, une place de jeu et de sport a été créée à la Pagode, qui est à la Vallée de la Jeunesse (voir page 2 de l'annexe). Elle dit que de Montoie à la Pagode, il y a 5 à 7 minutes à pieds. Elle dit que la Municipalité est ouverte à l'étude de petites installations annexes ou de renforcer l'infrastructure à la Pagode. **Madame Zufferey** rappelle que la demande des jeunes du quartier est de pouvoir se retrouver dans un lieu de proximité, et la Vallée de la Jeunesse n'est déjà plus leur quartier. La pétition évoque les barres, mais cela pourrait être aussi autre chose, comme des grills, pour que les gens puissent se retrouver de manière conviviale dans le quartier.

Questions posées

Une commissaire demande combien coûte un *street workout*. **La déléguée aux places de jeux** dit que cela coûte entre 35'000 et 50'000 francs. **Madame la Municipale en charge de Finances et Mobilité** dit que cela dépend des fondations qu'il faut faire et de l'état du terrain sur lequel l'installation est montée.

Une commissaire demande combien de jeunes sont concernés. Elle demande quel esprit règne entre les jeunes dans le quartier. **Monsieur Bekjeri** dit que les jeunes sont une cinquantaine entre 12 et 27 ans. Il dit que l'ambiance est bonne. **La commissaire** dit qu'elle avait pris contact avec la police de proximité car il y avait des problèmes de deal de la part de jeunes entre 12 et 14 ans, qui n'habitaient pas le quartier. Elle dit qu'il y avait précédemment un parc qui a été cédé à une multinationale. C'est pour cela que les jeunes se sont déplacés à Montoie. Elle rappelle que ce qui est demandé ce sont des barres, et non un parc de *street workout*, donc des installations plus légères qu'à la Vallée de la Jeunesse. Elle dit avoir été approchée par plusieurs habitants pour réfléchir à la situation de sécurité.

Un commissaire demande qui sont les personnes qui ont signé la pétition. **Monsieur Bekjeri** dit que ce sont les jeunes de Montoie, mais aussi d'autres jeunes venant d'autres quartiers, amis des habitants du quartier, qui ont signé.

Madame Zufferey demande des précisions sur la procédure. **Le président** dit que la Commission des pétitions va rendre un rapport au Conseil communal qui, lui, décidera s'il renvoie la pétition pour étude et rapport-préavis ou pour communication. L'ensemble du processus peut prendre un certain temps. **Madame la Municipale en charge de Finances et Mobilité** dit que la Municipalité peut agir sans attendre une décision du Conseil, s'il s'agit d'installer des infrastructures légères qui restent dans la limite de son budget.

Le président remercie les pétitionnaires et la municipale en charge de Finances et Mobilité pour les explications et prend congé des pétitionnaires.

Audition du Mme la Municipale en charge de Finances et Mobilité sans la présence des pétitionnaires

Madame la Municipale en charge de Finances et Mobilité dit que la pratique n'est pas de mettre des grills dans les parcs. Les tables ont été supprimées car il y avait des plaintes contre le bruit. Elle dit qu'à la Pagode, il y a des barres et que maintenant que la demande a été comprise, elle va regarder avec la Municipalité pour faire un geste éventuel afin d'installer une petite infrastructure annexe à la place de jeux déjà existante et en complément de ce qui est déjà disponible à la Vallée de la Jeunesse. Elle demande son avis à **une commissaire**, qui habite le quartier. **Cette commissaire** dit qu'il y a actuellement

une place de jeu pour les tout petits, mais elle n'est plus utilisée par les parents parce que des jeunes d'autres quartiers sont venus dealer. Les parents du quartier ne laissent plus leurs enfants, même plus âgés, aller dans le parc. Elle a fait appel à la police de proximité et des jeunes de 18-25 ans font office de 'grands frères' et surveillent les allées et venues, ce qui a permis de résoudre le problème de deal. Un problème persiste : si ces jeunes ne veulent pas faire de foot, il n'y a rien pour les occuper. Elle estime donc que si ces jeunes demandent des barres pour faire de la musculation, c'est bénéfique. Les jeunes viennent après leur travail, se rencontrer, promener leur chien et cela a permis de supprimer le deal. Elle est mère d'une fille de 12 ans et n'a pas envie de l'envoyer à la Vallée de la Jeunesse. L'installation de petites structures permettrait de confirmer une dynamique déjà initiée par le fait que de jeunes adultes ont pris les choses en main pour pacifier le quartier.

Un commissaire demande si, dans le cas où la Municipalité décidait d'installer des barres de musculation, cela pourrait se faire dans le cadre du budget ordinaire ou s'il faudrait faire une demande de crédit au Conseil. **Madame la Municipale en charge de Finances et Mobilité** dit que pour une petite infrastructure, cela pourrait se faire dans le cadre du budget. Cela demande toutefois une étude du sol pour savoir ce qu'il y a à faire.

Un commissaire se demande si l'installation de 2 ou 3 barres suffirait à donner de la convivialité et s'il ne faudrait pas juste installer des bancs et une table. **Madame la Municipale en charge de Finances et Mobilité** dit qu'il faut préciser encore la demande avec les pétitionnaires.

Le médiateur sportif, faisant part de son expérience professionnelle, note que l'installation de barres de sport a en général un impact positif, mais il précise que ce type de demande dénote plus d'un besoin de se faire entendre que d'un véritable besoin d'activité physique. Il estime que les installations à la Pagode pourraient être complétées. Il pense qu'il serait plus utile d'installer des tables ou un couvert.

Une commissaire demande pourquoi une pétition a été faite si le Municipal en charge d'Enfance, Jeunesse et Quartier est passé dans le quartier. **Le médiateur sportif** répond que la visite date d'octobre passé, qu'il lui a été demandé de s'intéresser à la question, mais il n'a pas d'autre précision à donner.

Une commissaire dit que si les jeunes sont envoyés dans un autre quartier, cela va faire mourir le quartier. Elle demande s'il ne serait pas possible de faire quelque chose avec eux pour qu'ils se rendent compte que leur demande est prise en considération. **Madame la Municipale en charge de Finances et Mobilité** dit que les couverts ne sont pas faciles à installer. Cela demande à être mis à l'enquête. Elle dit que maintenant qu'elle a les coordonnées des pétitionnaires, il est possible de les contacter pour aller dans le sens de la demande.

Un commissaire demande si, dans le cadre de ce type de demande, les jeunes sont intégrés dans la réflexion et l'installation pour qu'ils se rendent compte de combien cela coûte. **La déléguée aux places de jeux** répond que la Ville est ouverte à la participation des jeunes. **Le médiateur sportif** dit que des consultations sont faites pour déterminer les besoins, mais pas pour la construction des infrastructures. Il souligne que l'intégration des jeunes dans ce type de démarche de consultation nécessite des moyens d'encadrement supplémentaires.

Le président prend congé de la Municipale en charge de Finances et Mobilité et des ses accompagnant-e-s.

Délibération de la COPET

Le président ouvre la discussion. **Une commissaire** est étonnée qu'il n'y ait que 100 signatures. Elle souligne que les pétitionnaires sont à 5 minutes d'un endroit pour faire du sport. **Un commissaire** dit que ce ne sont que 5 minutes, mais ce n'est déjà plus le même quartier. Il comprend le besoin d'endroits pour se retrouver. Le challenge va être de

trouver l'équilibre entre installations sportives et endroit pour se retrouver. **Un commissaire** souligne l'aspect remarquable du fait que la pétition ait été lancée par des jeunes. Il trouve important que ces pétitionnaires aient une réponse et que leur souci soit pris en compte. **Un commissaire** a l'impression que les places de *street workout* sont installées partout et il craint que ce soit une mode, il comprend néanmoins le besoin de se réunir. **Une commissaire** estime que les jeunes s'ennuient et ont besoin de quelque chose pour se réunir. **Une commissaire** dit que les tables peuvent être installées au fond du parc, vers l'école, où il n'y a pas d'habitation. Elle rappelle que l'ancien lieu de rencontre du quartier a été cédé à une multinationale et que celle-ci y a construit sa garderie. Il faut retrouver un espace convivial pour que les jeunes puissent à nouveau à s'identifier à leur quartier.

Le président propose un renvoi pour communication puisque la Municipalité a déjà pris contact avec les pétitionnaires et qu'elle semble vouloir aller dans leur sens. **Un commissaire** estime qu'il est important que ces jeunes aient un retour. Si rien ne devait être fait, il y aurait possibilité de faire un postulat.

La parole n'étant plus demandée, **le président** passe au vote.

Vote

Décision : A l'unanimité, les membres de la commission des pétitions décident en application de l'art.73 lit. b) RCCL de renvoyer la pétition à la Mté pour étude et communication.

Discussion

Mme Anita Messere (UDC), rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

Mme Anne Berguerand (Les Verts) : – Tout en félicitant ces jeunes pour leur démarche démocratique, nous voulons rendre la Municipalité attentive au fait que la demande concerne surtout des infrastructures destinées à la gent masculine et qu'elle doit veiller à ce que ce genre d'installation ne crée pas de ségrégation de genre ou d'âge. J'ai eu l'occasion lors de la visite de quelques villes en Europe, d'observer des installations de ce style entourées de verdure et permettant des exercices non limités à la seule musculation, mais aussi accessible à plusieurs catégories d'âge.

Le groupe des Verts soutiendra la décision de la commission de renvoyer la pétition pour étude et communication.

M. Quentin Beausire (Soc.) : – Le groupe socialiste a bien compris la demande des pétitionnaires de pouvoir bénéficier d'un lieu où se réunir dans le quartier de Montoie. Ceci dit, tout comme la commission des pétitions, le groupe socialiste considère qu'il n'y a pas nécessité de demander un rapport-préavis sur la question, surtout dans la mesure où la Municipalité a vraisemblablement déjà pris contact avec les pétitionnaires, et vous invite à renvoyer cette pétition pour étude et communication.

M. Pierre Oberson (PLC) : – Les jeunes de ce quartier ont-ils tant d'énergie à dépenser dans un endroit aussi calme ? Je me souviens d'une tante qui me disait « là au moins nos voisins ne nous dérangent pas », je parle du cimetière bien sûr.

Je trouve l'idée de faire des emplacements dédiés au sport dans les quartiers bien inutiles dans une ville comme Lausanne. Ville qui compte à son actif de nombreux espaces pour la pratique du sport, un lac, des forêts et bientôt des kilomètres de pistes cyclables qui seront inutiles puisque chaque quartier aura sa place de sport.

Le quartier de Montoie est idéalement situé entre les différentes infrastructures du sud de la ville pour le plus grand bien des habitants sportifs. Les non-sportifs continueront dans la quiétude et le calme les journées rythmées par les cloches des offices funèbres et les cornes des bateaux de la CGN.

Pour le PLC il semble raisonnable de suivre l'avis de la commission sur cet objet et je vous invite à en faire de même.

Mme Laura Manzoni (EàG) : – Les pétitionnaires sont des jeunes habitant le quartier de Montoie et demandent l'installation d'infrastructures sportives légères et d'autres matériels afin de créer un lieu convivial où les jeunes du quartier, une cinquantaine âgés de 12 à 27 ans, puissent continuer à se retrouver comme ils le faisaient dans le parc avant que l'ancienne place ne soit cédée à une multinationale.

L'ambiance dans ce quartier est décrite comme bonne par les pétitionnaires, ces jeunes ont pris une bonne initiative pour créer un lieu convivial, maintenant la vie dans le quartier et pour que les jeunes puissent à nouveau s'identifier à leur quartier. Que ce soit à travers des structures sportives légères, des tables ou autres, ils sont ouverts à la réflexion.

Etant donné qu'une place de sport existe à proximité, à la Vallée de la Jeunesse, avec des infrastructures adaptées à différents besoins des hommes et des femmes par exemple, je vous invite à accepter ce rapport.

Mme Sandra Pernet (CPV) : – Je crois avoir déjà parlé une fois ici de cette place et de ce quartier sous-gare, et notamment vers le collège de Montoie où nous avons effectivement un grand parc vert sans rien, et en parlant avec les jeunes du quartier on s'est aperçu qu'il y avait un réel besoin d'un espace où ils puissent se retrouver.

Alors effectivement il y a une place dédiée au sport à la Vallée de la Jeunesse, mais il est important maintenant avec les structures qui ont tout simplement été effacées de ce quartier d'instaurer un nouvel espace pour que les jeunes puissent se retrouver et s'identifier afin de pouvoir aussi faire vivre ce quartier qui se meurt.

Si je peux encore faire changer quelques avis, ce quartier a vraiment besoin que les jeunes s'y retrouvent et occupent cet espace.

M. Guy Gaudard (PLR) : – Je voulais savoir, en cas de chute ou de mauvaise utilisation d'un de ces engins de fitness, qui prend en charge la personne qui s'est blessée ? Et puis je trouve qu'il y a quand même un paradoxe avec tout ce que l'on met en place dans les parcs et les jardins, c'est qu'on leur dit allez faire du sport, mais par contre pour aller à l'école, s'ils habitent à plus d'un kilomètre on leur paie le trolley. A un moment donné il y a une contradiction qui me surprend un peu.

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Pour répondre à la question spécifique de M. Gaudard, dès qu'une collectivité met en place une infrastructure, que ce soit une place de jeu ou une route, nous devons nous assurer de bien respecter toutes les normes de sécurité.

C'est notre rôle, il peut évidemment toujours y avoir des accidents, même sur les infrastructures les plus sûres, et nous avons mis en place tout un système de spécialistes de la sécurité au sein de la Ville pour assurer cette sécurité sur les différentes infrastructures qui nécessitent parfois des adaptations. La responsabilité de la collectivité publique n'est plus engagée du moment où elle a répondu à toutes ces normes. Après en cas d'accident et de conflit, il y a évidemment matière à appréciation et c'est un tribunal qui doit juger de ceci.

La discussion est close.

Le président : – Je prie Mme la rapportrice de nous rappeler la conclusion de la commission.

Mme Anita Messere (UDC), rapportrice : – A l'unanimité les membres de la commission des pétitions ont décidé de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et communication.

Le président : – Nous allons voter à main levée, celle et ceux qui soutiennent le renvoi pour étude et communication lèvent la main. Oppositions ? Abstentions ? C'est à

l'unanimité que vous avez décidé du renvoi de cette pétition à la Municipalité pour étude et communication.

La conclusion est donc acceptée à une très large majorité avec quelques absents.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition de M. Nabil Alaoui Ismaili et consorts (100 signatures) : « Pour l'installation de barres de musculation dans le quartier de Montoie » ;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

Pétition au CC de M. Bertrand Dumusc et crts (74 signatures) « Bellerive plage « aménagée » : pour la réhabilitation de la plage de Bellerive (lac) »

Rapport

Présidence	Philippe Mivelaz
Membres présents	Caroline Alvarez Henry ; Robert Joosten ; Mathieu Maillard ; Anita Messere ; Pierre Oberson ; Sandra Pernet ; Sara Soto.
Membres excusés	Quentin Beausire ; Anne Berguerand ; Xavier de Haller ; Laura Manzoni
Membres absents	--
Représentants de la Municipalité	M. Oscar Tosato, directeur de Sports et Cohésion sociale, M. Christian Barascud, responsable des piscines
Invité	M. Bertrand Dumusc
Notes de séances	M. Frédéric Tétaz
Rapporteuse	Mme Anita Messere

Le président explique au pétitionnaire le déroulement de la séance.

Il est procédé à l'audition du pétitionnaire, en présence du municipal concerné.

M. Dumusc indique qu'il ne fait partie d'aucun parti et qu'il vient en tant que citoyen. Il explique avoir été surpris de trouver en juin les nouvelles installations à la piscine de Bellerive. Il y avait tout d'abord des barrières qui délimitaient une zone réservée. Ces barrières ont été enlevées après une rencontre avec les responsables de la piscine. Il n'est pas contre la location des chaises longues, mais il est contre la privatisation d'une portion de l'espace de la piscine. Il relève qu'il peut aller sans payer à l'espace dévolu au trampoline et l'espace dévolu aux enfants.

L'abonnement qui donne accès à la piscine donne droit d'accès à tous les espaces de la piscine. Certaines personnes qui ont ces chaises débordent parfois sur le secteur est de la piscine. Il craint une privatisation de l'espace et l'accroissement de ces espaces si cela fonctionne. Il a demandé et reçu des chiffres sur la location. Il énumère : en juin 2017, 95 chaises ont été louées. En juillet, une septantaine, en août une petite centaine et en septembre quelques chaises durant les derniers jours. Il note que cela fait une moyenne de trois chaises/jour louées sur l'ensemble de la période. Il a remarqué que ce ne sont pas des familles qui louent ces chaises. Il a également noté que lorsqu'il y a peu de monde, ou personne, les chaises restent empilées sur le sable. Cela prend de la place. Il pense que le matériel devrait être donné à la personne au moment de la location et non entreposé en permanence sur la plage. Il pense que le matériel est trop léger et pourrait s'envoler par vent fort. Il a calculé le coût moyen de ce matériel : une chaise s'achète entre 100 et 200 francs, une tablette coûte environ 40 francs, tout comme le pied du parasol. Le parasol lui-même coûte environ 90 francs. Il dit que l'achat de 10 sets coûte environ 3500 francs. L'encaissement des chaises durant cette première saison a rapporté environ 3000 francs. Donc pour cette année, il y a un déficit. Par cette pétition, il souhaite que l'espace reste accessible à tous et craint que la plage de Bellerive ne soit pas un modèle des plages privées de Rimini.

Questions des commissaires

Une commissaire demande quelle était la surface clôturée en mètres carrés. **Monsieur Dumusc** ne sait pas répondre.

Le directeur de Sports et Cohésion sociale remercie le pétitionnaire pour l'intérêt qu'il porte aux surfaces aquatiques lausannoises. Il dit que les améliorations ont été apportées pour répondre aux attentes des utilisateurs : l'espace pour les enfants, l'augmentation de la température de l'eau, l'espace jeux. Ce sont toutes des améliorations. Il souligne que le pétitionnaire a reçu réponse à toutes les questions posées au responsable de la piscine et aux services concernés. Il note enfin qu'il n'y a aucun espace privatif à la piscine. Depuis 40 ans, des chaises sont louées. Les utilisateurs les installent où ils veulent. L'évolution vient de la location de chaises avec un parasol et une tablette pour les boissons. Il souligne que l'objet de la pétition n'est pas de savoir combien coûtent ces kits, ni de savoir s'ils respectent la durabilité. Il dit que les barrières n'étaient pas pour donner un caractère privatif, mais pour mettre en avant la nouveauté de location de kits. Suite à la remarque du pétitionnaire, les barrières ont été retirées et remplacées par quelques palmiers. Il insiste encore sur le fait que les personnes qui louent un kit n'ont pas à s'installer dans un endroit précis. La volonté de la Municipalité est de rendre la piscine conviviale et de répondre aux diverses attentes des utilisateurs. Ce qui est visé est d'augmenter la fréquentation de la piscine et de diversifier le public.

Une commissaire demande si les personnes qui ont envie de se mettre où il y a des chaises longues peuvent les retirer et s'installer avec leur linde. Il lui est répondu par l'affirmative. Elle demande aussi si la Municipalité compte sur cette mesurette pour compenser le manque à gagner en terme d'entrées induit par les places de parc payantes. Il ne lui aura pas été répondu car le propos a été considéré comme hors-sujet.

Une commissaire demande si les personnes peuvent venir avec leur propre chaise longue à la piscine et l'installer où ils veulent. Il lui est répondu par l'affirmative. **Monsieur Dumusc** répète que les chaises restent installées en permanence et que des gardiens l'ont prié de quitter la place alors qu'il s'y était installé. Il serait content si, à la prochaine saison, les kits étaient stockés ailleurs. Il signale que seules les chaises sont enlevées le soir, mais les parasols restent. Il dit qu'il ne veut pas se mettre devant les chaises, comme il y a été invité, car cela le gêne. Il n'y a pas assez de place et dès qu'il y a des vagues, il reçoit de l'eau.

Un commissaire demande quelle est la grandeur de la plage. **Le responsable de la piscine** dit qu'il y a 350 mètres de plage. L'espace utilisé par les chaises est de 20 mètres.

Un commissaire demande où s'adresser pour louer les chaises. Il lui est répondu qu'il faut s'adresser au guichet pour louer l'autre matériel. **Le directeur de Sports et Cohésion sociale** dit qu'il est plus pratique de laisser les chaises près de la buvette, plutôt que de les transporter à chaque fois. L'espace de location est près de la buvette. **Monsieur Dumusc** demande s'il peut enlever l'une des chaises et la remplacer par la sienne. Il lui est répondu par l'affirmative.

Le président remercie le pétitionnaire et le municipal en charge de Sport et Cohésion sociale pour les explications et prend congé du pétitionnaire.

Audition du Municipal en charge de Sport et Cohésion sociale sans la présence du pétitionnaire

M. le Municipal en charge de Sports et Cohésion sociale rappelle que la barrière a été supprimée, que c'était un élément marketing. Il montre un plan pour représenter les espaces. Il explique aussi qu'il faut varier les usagers et les offres. Il dit enfin que des personnes se sont plaintes de la construction d'une rampe pour les personnes à mobilité réduite, cela dénote du fait que certains habitués ont parfois de la peine à accepter les changements. Il note que l'espace dévolu au tennis de table peut aussi être considéré comme réservé.

Un commissaire dit que le calcul du pétitionnaire est faux car il ne prend pas en considération les jours où il ne fait pas beau. Il estime que 300 locations sur la saison, cela veut dire qu'il y a une attente.

Un commissaire comprend la crainte du pétitionnaire qui ne veut pas que la location d'espaces privés prenne l'ampleur de Rimini.

Un commissaire rappelle que si le pétitionnaire a dit avoir été chassé de l'espace, il faut peut-être rappeler au personnel que cet espace est libre. **M. le Municipal en charge de Sports et Cohésion sociale** explique qu'il peut arriver parfois que le personnel réagisse de manière virulente car le pétitionnaire peut souvent les interpeller.

Un commissaire demande si ce nouveau matériel répond à une demande. Il lui est répondu par l'affirmative, mais les équipes essaient aussi d'anticiper.

Un commissaire demande quelle est la durée de vie du matériel. **Le responsable des piscines** dit qu'une durée de 7 ans est escomptée. Le matériel a été acheté moins cher que ce que le pétitionnaire a indiqué. Il y a donc déjà eu un petit amortissement.

Le président prend congé du Municipal en charge de Sport et Cohésion sociale.

Délibération de la COPET

Le président ouvre la discussion. **Un commissaire** propose un renvoi pour étude et communication. **Une commissaire** est du même avis. Elle dit que le fait de pouvoir apporter sa propre chaise et de pouvoir la poser où on veut implique qu'il n'y a pas de privatisation de l'espace. Cela répond donc à l'attente du pétitionnaire.

La parole n'étant plus demandée, **le président** passe au vote.

Vote

Décision Par 7 voix pour, 1 voix contre, les membres de la commission des pétitions décident en application de l'art.73 lit. b) RCCL de renvoyer la pétition à la Mté pour étude et communication.

Discussion

Mme Anita Messere (UDC), rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

M. Robert Joosten (Soc.) : – Lors de la séance de la commission des pétitions traitant de la pétition de M. Dumusc, M. Tosato, nunicipal des Sports, et M. Barascud, responsable des piscines, ont entièrement répondu aux attentes du pétitionnaire.

Le groupe socialiste vous invite donc à renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et communication.

M. Pierre Oberson (PLC) : – Le groupe PLC s’est attentivement penché sur cette pétition et, bien que le vœu du pétitionnaire soit légitime, nous pensons que garder des espaces de détente un peu plus calmes est une très bonne idée des gestionnaires de la piscine.

M. Dumusc dit que chacun paie son entrée et que chacun peut s’attendre à jouir de l’ensemble des terrains et de l’infrastructure. Certes oui, mais pas tout à fait juste. Les vestiaires dames ne sont accessibles que pour les dames bien que les hommes aient payé l’entrée également. Le grand bassin est destiné aux bons nageurs, et la pataugeoire aux plus petits. Et je peux trouver bien d’autres exemples pour prouver à M. le pétitionnaire qu’il n’a pas tout à fait raison et le groupe PLC vous invite à suivre la décision de la commission.

La discussion est close.

Le président : – Je prie Mme la rapportrice de nous rappeler la conclusion de la commission.

Mme Anita Messere (UDC), rapportrice : – Par 7 voix pour, une voix contre, les membres de la Commission des pétitions ont décidé de renvoyer la pétition à la Municiplaité pour étude et communication.

Le président : – Nous allons voter à main levée, celle et ceux qui soutiennent le renvoi pour étude et communication lèvent la main. Oppositions ? Abstentions ? C’est à nouveau à l’unanimité que cette pétition est renvoyée à la Municipalité pour étude et communication.

La conclusion est donc acceptée à une très large majorité avec quelques absents.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition de M. Bertrand Dumusc et consorts (71 signatures) : « Bellerive plage ‘aménagée’ : pour la réhabilitation de la plage de Bellerive (lac) » ;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

décide

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l’article 73 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

Réponse au postulat de M. Matthieu Carrel « Pour la création d’un recueil systématique en ligne du droit lausannois »

Préavis N° 2017/33 du 24 août 2017

Culture et développement urbain

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.

Discussion

M. Bertrand Picard (PLR), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter au rapport, la qualité de la réponse a fait que cette demande est déjà rentrée dans les faits et par voie de conséquence le vote devrait être relativement simple.

La discussion est ouverte.

M. Mathieu Carrel (PLR) : – Je ne vais pas boudier mon plaisir de postulant qui est parfois rare dans la configuration minoritaire dans laquelle se trouve le PLR ici à Lausanne.

Le rapport-préavis et surtout le recueil du droit lausannois qui a été mis en ligne répond parfaitement point par point aux demandes que j'avais formulées à l'époque. Je remercie aussi bien l'administration qui s'est affairée à ce travail de bénédictin que la Municipalité qui a donné l'impulsion nécessaire.

Ce recueil existe, il est l'objet d'un classement solide en lien avec les autres recueils suisses, tout à fait compréhensible non seulement pour les professionnels de droit, mais pour toutes personnes qui les utilisent régulièrement, et les documents ont été numérisés, c'est-à-dire que même des directives extrêmement vieilles de la Ville de Lausanne peuvent maintenant faire l'objet d'une recherche en plein texte dans des documents informatiques, ce qui est très positif.

Je rappelle toutefois qu'à l'époque de mon dépôt, il m'avait valu un tweet acide d'un élu socialiste qui relevait le sens inouï des priorités de la droite lausannoise. On a les remarques que l'on peut. Ce postulat n'était pas révolutionnaire, mais je pense que l'existence de ce recueil et l'obligation de le nourrir obligent les services administratifs à avoir une réflexion sur la production du droit, et cela c'est aussi une chose positive. D'autre part cela permet également aux acteurs de la Ville, commerciaux, culturels et autres associations d'avoir un accès rapide, systématique et cohérent au droit qui s'applique à leurs activités. Ce qui fait que l'on a une administration qui est plus transparente, un autre élément politique positif.

Finalement, sur les principes de fonctionnement de notre collectivité en tant que démocratie, c'est tout simplement quelque chose de très positif de pouvoir consulter de façon systématique les règlements qui s'appliquent ici. C'est un petit pas, mais cela va dans le sens d'une meilleure administration de la chose publique, plus proche des citoyens, plus simple et plus transparente, et pour cela oui c'est une priorité de la droite lausannoise.

M. Xavier Company (Les Verts) : – Je serai presque aussi bref que le rapport de commission de notre collègue Picard que je remercie pour ce précieux travail.

En tant qu'avocat, pouvant passer parfois de longs moments sur les sites de certaines communes vaudoises à fouiller pour trouver le règlement des constructions, le PGA, je ne peux qu'applaudir ce postulat de notre collègue et la réponse de la Municipalité qui a bien avancé dans sa réalisation. On peut seulement regretter qu'il ait fallu quatre ans pour rendre ce rapport-préavis, mais au vu du travail conséquent qui a été réalisé par l'administration et du fait que le recueil a presque précédé la réédition de ce rapport, on ne peut finalement que se réjouir de la situation actuelle, je souhaite donc féliciter le postulant et la Municipalité au nom des Verts pour cette démocratisation des règlements communaux qui sont dès lors parfaitement accessibles à la population et je vous invite à accepter très majoritairement ce rapport-préavis.

M. Gianfranco Gazzola (Soc.) : – Je tiens à dire que la proposition de M. Carrel est très bonne. La Municipalité a concrétisé sa proposition sans coût supplémentaire, étant absorbée par le budget ordinaire. Le recueil est en ligne et tous les Lausannois peuvent le consulter, il ne nous reste qu'à voter, avec un oui unanime du groupe socialiste.

M. Valentin Christe (PLC) : – Je pense que notre collègue Carrel savoure le concert de louanges qui émane de ce Conseil, qui sans doute tranche avec le contexte dans lequel le dépôt de son postulat avait été accueillis.

Par rapport aux remarques qu'il a faites concernant la production du droit, je pense que cette réflexion, dans le prolongement de ce qui a été dit, s'adresse d'abord et avant tout à la Municipalité et à ce Conseil qui doivent se poser la question de savoir s'il est toujours nécessaire et indispensable d'adopter certaines règles et réglementations.

Je vous invite à conserver ce qui a été dit jusqu'à présent et à quoi je souscris très largement et au nom de mon groupe, le PLC, à soutenir ce rapport-préavis.

Mme Graziella Schaller (CPV) : – Je me joins évidemment à ce qui a déjà été dit et il ne faudrait pas que le temps que l'on met pour traiter ce document soit plus long que le temps que l'on a passé en commission, parce que je crois que ça a été la plus courte de ma vie. Et je me suis quand même posé la question à ce moment-là, quand un objet a finalement déjà trouvé une réponse et a été mis en application, est-il réellement nécessaire de convoquer une commission qui coûte aussi évidemment de l'argent. Je me demande si ce n'est pas quelque chose qui pourrait être cité dans le nouveau règlement du Conseil, quand un objet a mis tellement de temps à trouver une réponse, est-ce que vraiment cela a un sens de réunir une commission.

Evidemment je vous invite à accepter la réponse à ce postulat.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Il a fallu ce revirement de bord de la majorité, c'est vrai que l'accueil avait été assez glacial par rapport à la demande de M. Carrel, par rapport à une demande qui est tout à fait bien fondée avec un besoin démocratique très clair. On salue donc ce changement d'opinion d'une partie de la majorité, et que ce recueil a été mis en place très rapidement.

M. Daniel Dubas (Les Verts) : – Je ne vais pas ajouter grand-chose quant à l'appréciation de ce recueil, juste une question un peu plus technique. Effectivement c'est sans doute bien d'avoir scanné d'anciens documents et de les rendre lisibles par mots de recherche, par contre je me suis quand même posé la question pourquoi on n'avait pas mis en ligne ces différents documents en HTML ou PDF pur, plutôt que mettre en ligne des scans qui sont parfois un peu flous, contrairement à ce qui se fait ailleurs dans les recueils de droit.

M. Grégoire Junod : – Je suis comme M. Carrel ce soir, très heureux de toutes ces louanges mais, juste pour vous répondre sur le dernier point, pour vous dire que ce travail est en cours, tous les documents seront retranscrits sous une forme unique et commune et seront ensuite disponibles en HTML, PDF, etc., la lecture en sera facilitée comme la recherche. Et c'est vraiment qu'il a fallu pour cela retaper une série de règlements puisque certains étaient dans des formats anciens.

La discussion est close.

Le président : – Je passe la parole au rapporteur pour nous rappeler les conclusions de la commission.

M. Bertrand Picard (PLR), rapporteur : – Juste avant de vous signaler les conclusions qui ont été adoptées, je tenais à dire à M. Dubas que la commission a toutes ses raisons d'être puisqu'elle a eu lieu avant la mise en place de ce système.

Evidemment que la commission a voté à l'unanimité pour soutenir ce projet et je vous conseille d'en faire autant.

Le président : – Nous allons passer au vote à main levée. Celles et ceux qui soutiennent la conclusion de ce rapport-préavis lèvent la main. Oppositions ? Abstentions ? C'est à l'unanimité que vous avez accepté la conclusion de ce rapport-préavis.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2017/33 de la Municipalité, du 24 août 2017 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Matthieu Carrel intitulé « Pour la création d'un recueil systématique en ligne du droit lausannois ».

Le président : – Nous allons maintenant passer aux initiatives et en prendrons trois ce soir puisque Mme Longchamp est absente.

Postulat de M. Vincent Brayer et consorts : « Mobilité dans la Métropole, une offre découverte 3 mois pour les nouveaux arrivants »

Développement polycopié

Ce postulat souhaite demander à la Municipalité d'étudier la possibilité de mettre en place une offre de mallette découverte de la mobilité douce en ville de Lausanne. Cette mallette pourrait être réalisée en partenariat avec les TL et des associations tel que Pro Vélo, mais aussi potentiellement avec des partenaires du secteur privé par exemple (médias, service de location de vélos, de car sharing, etc.). Cette mallette serait offerte à tout nouvel arrivant dans la commune.

La ville de Lausanne doit continuer à être l'un des fers de lance de la mobilité douce en suisse romande. Cette mallette permettrait de démontrer aux nouveaux arrivants dans la commune que la mobilité douce est amplement suffisante pour se déplacer et vivre Lausanne.

La mallette pourrait par exemple contenir un ensemble d'informations sur les différents services, points forts et atouts du territoire communal (plan des pistes cyclables, plan du réseau de transports en commun, horaires et tarifs des équipements sportifs, des théâtres, etc.). L'installation d'un ménage dans une nouvelle commune est un moment clé, où de nouvelles habitudes de déplacement peuvent voir le jour.

Dans ce cadre, et de manière à promouvoir les différents modes de déplacements alternatifs à la voiture, il pourrait aussi être intégré dans cette mallette une offre dite de découverte (idéalement une gratuité sur une période à définir, mais de l'ordre de quelques semaines), valable, au choix, sur le réseau TL, ou sur toute offre de mobilité douce équivalente comme des services de location de vélo par exemple. Elle pourrait aussi s'étendre à des services de voitures partagées comme Mobility par exemple.

Cette offre personnelle et non transmissible pourrait s'adresser par exemple aux personnes entre 26 à 64 ans, qui ont un profil plein tarif, et qui seraient susceptibles de préférer un transport en voiture personnelle.

Ce genre d'offre existe déjà à l'étranger dans des villes telles que Grenoble par exemple, et nous pensons qu'il pourrait s'agir d'un nouvel outil intéressant dans la politique de promotion de la mobilité douce menée par la ville.

Dans un second temps, il serait peut-être aussi possible de penser un tel projet à l'échelle de l'agglomération en travaillant conjointement avec d'autres communes intéressées par la démarche.

Discussion préalable

M. Vincent Brayer (Soc.) : – Ce postulat demande d'étudier l'opportunité de mettre en place une valise ou une mallette pour les nouveaux arrivants. L'idée est la suivante : lorsque des personnes emménagent dans la ville de Lausanne, c'est une opportunité pour elles de changer de type de mobilité et cette mallette irait dans le sens de leur proposer par exemple des offres pour les transports publics, ou pour des locations de véhicules comme des vélos électriques ou peut-être même des offres pour du car sharing.

Cette mallette contiendrait aussi par exemple des plans de mobilité douce de la ville, la présentation de différents lieux culturels de la ville, tout cela dans l'idée que c'est le moment charnière où l'on s'installe dans une nouvelle commune où l'on peut changer sa politique de mobilité et on peut montrer à de nouveaux arrivants que l'on n'est pas forcément obligé d'avoir une voiture personnelle en ville de Lausanne. Peut-être qu'il y a d'autres médiums de déplacement qui sont intéressants à explorer et c'est pour cela que cette offre de découverte permettrait aux nouveaux arrivants de faire un test sur quelques semaines ou quelques mois et après de prendre une décision après expérimentations.

Comme ce postulat n'est pas non plus la panacée et une révolution, je propose de le renvoyer directement à la Municipalité.

Le président : – La parole n'est pas demandée, il en sera fait ainsi et ce postulat sera transmis directement à la Municipalité.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Vincent Brayer « Mobilité dans la Métropole, une offre découverte 3 mois pour les nouveaux arrivants » ;
- où la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Postulat de M. Nicola Di Giulio et consorts : « Pour l'installation de caméras de surveillance à l'extérieur des écoles publiques de la commune »

Tout a commencé ce fameux soir du 28 février à la gare de Lausanne, après une interpellation de la Police, suite à un refus de contrôle préventif contre le deal de rue. En effet, suite à ce tragique événement : interpellation urgente, interpellation, postulat, motion d'ordre et j'en passe ont été scandés de tout bord dans ce plénum. Lorsque je dis que tout a commencé le 28 février dernier, ce n'est pas vraiment le cas. Puisque déjà sous l'ère du Syndic Brélaz, les trafics de drogues avaient explosé dans nos rues. J'en veux pour preuve les déclarations faites ici même par la précédente Municipalité qui promettait de se débarrasser de ces dealers. Malheureusement, les effets d'annonces ont toujours eu les jambes courtes - car il faut agir - mes chers collègues - et non pas espérer que ça change en les regardant faire. Il faut cesser de s'attendrir sur quelques individus qui d'un côté pleurent de leur condition et de l'autre côté empoisonnent nos enfants.

Je suis las d'entendre et de lire dans la presse comme ici les sempiternelles excuses données pour justifier le comportement de ces pauvres dealers. Est-ce qu'un élu - qui a défendu ici la cause des dealers - n'a jamais présenté ses condoléances aux familles qui ont perdu un enfant ? Est-ce que ceux qui nous expliquent que le seul moyen de survie des trafiquants - qui sent dans nos rues - est de vendre des produits hautement addictifs et toxiques à nos enfants se sont déjà confrontés à la vision que les policiers et services médicaux voient dans les yeux éteints d'un adolescent qui croyait que 1 gramme de cocaïne ne le tuerait pas? Avons-nous dans cet hémicycle quelqu'un qui s'est rendu au domicile

d'une famille pour leur annoncer que leur fille a malheureusement été retrouvée inanimée et que malgré une intervention rapide des secours cela n'a pas suffi à la sauver? Si bien qu'aucun d'entre vous- y compris dans l'exécutif- n'avez jamais été confrontés à ces tristes - mais malheureusement récurrentes situations - qu'il faut maintenant voir notre réalité lausannoise en face et agir d'une voix concordante pour enrayer cette machine délétère qui s'est emballée. Afin de protéger avant tout nos enfants des trafiquants de drogue, je souhaite que ce postulat soit envoyé directement à la Municipalité pour qu'elle étudie la faisabilité d'installer des caméras de surveillance aux abords des écoles concernées par les trafics de drogue. Ainsi qu'elle étudie des moyens de communication à mettre en place pour toutes les écoles lausannoises sur la prévention à mener auprès des écoliers sur les effets de ces substances ainsi que de bons comportements à avoir s'ils se faisaient aborder en entrant ou sortant de l'école par des trafiquants.

En dernier lieu, je souhaite apporter d'éventuels éclaircissements si d'aventure, chers collègues, vous vous demandiez des bases légales sur le droit au respect de la sphère privée, au droit d'être protégé contre l'emploi abusif de données personnelles et à la liberté de réunion. Le Tribunal cantonal a débouté en mars 2013 le préposé cantonal à la protection des données et à l'information sur ces points, étant donné que des bases légales suffisantes répondent à un intérêt public et sont proportionnées à l'effet recherché puisque les élèves et enseignants ne sont filmés qu'à l'extérieur des bâtiments.

Discussion préalable

M. Nicola di Giulio (PLC) : – Tout a commencé ce fameux soir de février à la gare de Lausanne. Après une interpellation de la police suite à un refus de contrôle préventif contre le deal de rue.

En effet, suite à ce tragique incident, interpellations urgentes, postulats et j'en passe ont été scandés de tout bord dans ce plénum. Lorsque je dis que tout a commencé un soir de février dernier, ce n'est pas vraiment le cas, puisque déjà sous l'ère de M. le Syndic Daniel Brélaz, les trafics de drogue avaient malheureusement explosé dans nos rues. J'en veux pour preuve les déclarations faites ici même par la précédente Municipalité qui promettait de se débarrasser de ces dealers.

Malheureusement les effets d'annonce ont toujours eu les jambes courtes, car il faut agir et non pas espérer que cela change en les regardant faire, malgré les nouvelles mesures adoptées récemment. Il faut cesser de s'attendrir sur quelques individus qui d'un côté pleurent sur leur condition et de l'autre côté empoisonnent nos enfants. Je suis las d'entendre dans la presse comme ici les sempiternelles excuses données pour justifier pour excuser le comportement de ces pauvres dealers.

Est-ce qu'un élu qui a défendu ici la cause des dealers a jamais présenté ses condoléances aux familles qui ont perdu un enfant ? Est-ce que ceux qui nous explique que le seul moyen de survie des trafiquants qui sont dans nos rues est de vendre des produits hautement addictifs et toxiques à nos enfants se sont déjà confortés à la vision que nos policiers et services médicaux voient dans les yeux éteints d'un adolescent qui croyait qu'un gramme de cocaïne ne le tuerait pas ?

Avons-nous dans cet hémicycle quelqu'un qui s'est rendu au domicile d'une famille pour leur annoncer que leur fils, leur fille a malheureusement été retrouvé inanimé et que malgré une intervention rapide des secours cela n'a pas suffi à sauver sa vie ? Si bien qu'aucun d'entre vous, y compris dans l'exécutif probablement, n'a été confronté à ces tristes, mais récurrentes situations.

Il faut maintenant voir notre réalité lausannoise en face et réagir en profondeur et dans tous les domaines et à tous les niveaux, et ceci d'une voix concordante pour enrayer cette machine délétère qui s'est emballée. Oui, protégeons nos enfants petits et grands des trafiquants de drogue. Le Parti libéral-conservateur, au travers de ma voix, souhaite que ce postulat soit envoyé directement à la Municipalité pour étudier la faisabilité d'installer,

notamment, des caméras de surveillance aux abords des écoles concernées par les trafics de drogue.

La discussion est ouverte

M. Vincent Brayer (Soc.) : – C'est évidemment un sujet important et nous pensons qu'il faut en débattre en commission.

La discussion est close

Le président : – Il y a-t-il cinq conseillères ou conseillers qui soutiennent cette demande ? C'est largement le cas, donc cet objet sera traité par une commission.

Postulat de M. Philippe Miauton et consorts : « Pas de deniers publics dans la boulette! »

Le deal défraie la chronique encore et encore.

Un article de *L'Illustré* a rendu public le fait que les dealers profitaient de l'aide d'associations caritatives qui travaillent en lien avec le dispositif d'accueil à bas seuil. De l'avis des postulants, Il faut à tout prix éviter que ce dispositif devienne un incitatif à la présence de dealers à Lausanne.

Ce serait en effet injustifiable et profondément incohérent que des associations subventionnées par la Ville et destinées à l'aide aux personnes dans le besoin servent par ailleurs d'infrastructure et de logistique à l'activité de deal. La Ville ne peut pas d'un côté mener une politique dissuasive du deal et de l'autre le subventionner indirectement.

Ce serait un dévoiement grave et insupportable de l'utilisation de l'argent public à l'heure où la population est exaspérée par le deal.

Cela par ailleurs parasiterait le message de ces associations et pourrait leur être préjudiciable.

Les postulants demandent donc à la Ville de produire une étude pour savoir si les différentes prestations à bas seuil sont partiellement dévoyées au profit du deal de rue et cas échéant de présenter des solutions pour que cela ne soit plus le cas.

Discussion préalable

M. Mathieu Carrel (PLR) : – Ce postulat fait suite à un article de *L'Illustré* qui laissait sous-entendre que des deals profitaient de l'aide d'associations caritatives qui travaillent directement en lien avec l'accueil à bas seuil lausannois.

Cette situation serait bien sûr scandaleuse, déjà pour l'utilisation des deniers publics, mais aussi elle jette une suspicion sur l'entier de l'aide d'A bas seuil. Ce postulat demande donc une étude pour savoir ce qu'il en est réellement et le cas échéant des mesures de la part de la Municipalité.

Etant donné que l'on est à un stade où l'on se base sur un article, on aimerait bien débattre de cela en commission.

La discussion est ouverte

M. Johan Dupuis (EéG) : – C'est pour appuyer la demande de renvoi en commission de M. Carrel, mais aussi pour dire qu'on pourrait réunir les trois derniers objets dont on vient de discuter et les traiter dans une seule et unique commission, ce qui ferait gagner du temps et des deniers publics à notre chère administration,

La discussion est close

Le président : – Nous prenons note de la proposition et l'étudierons au Bureau de la semaine prochaine. Il y a donc une demande de renvoi en commission, est-ce qu'il y a cinq conseillères et conseillers qui la soutiennent ? C'est clairement le cas aussi, nous renvoyons donc cet objet à l'examen d'une commission.

Communication

Clôture de la séance

Le président : – Je vous donne encore juste une information quant à la suite de la soirée. Nous allons donc nous rendre sur le lieu de la fête de présidence, il fait beau, il fera chaud, nous serons à l'extérieur, nous avons énormément de chance, par contre je dois vous préciser un point concernant le déplacement.

Il n'y a à la Maison de quartier du Désert pas de places de stationnement spécifiques donc il y a les places habituelles du quartier, mais qui vu l'heure seront certainement en grande partie utilisées, nous vous invitons donc pour ceux qui ont une voiture à la laisser ici et à faire l'aller-retour en transports publics.

Pour ceux qui n'auraient pas d'abonnement de transports publics, les Verts lausannois ont des billets à disposition pour vous offrir ce trajet.

Je clos cette séance et me réjouis de vous retrouver tout à l'heure.

La séance est levée à 19 h 37.



conseil communal

L a u s a n n e

Secrétariat
Hôtel de Ville
Pl. de la Palud 2
Case postale 6904
1002 Lausanne
Tél. 021 315 21 01/03
conseil@lausanne.ch

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL

LÉGISLATURE 2016 – 2021

(mise à jour : 29 août 2018)

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupe
ALVAREZ HENRY Caroline	Cheffe de projet prévention	Rue du Maupas 38 1004 Lausanne	021 316 53 37	076 593 58 38 021 646 48 05		caroline.alvarez@citycable.ch	SOC
AUBERT Alix	Médecin	Ch. du Devin 79 1012 Lausanne		076 602 05 60		aubert.alix@hotmail.fr	EàG
AUBERT Éliane	Directrice école professionnelle	Av. des Boveresses 32 1010 Lausanne		078 634 12 67		elaubert@bluewin.ch	PLR
BEAUD Valéry	Ingénieur en environnement	Quartier de la Violette 2 1018 Lausanne	021 623 40 42	079 513 94 72		valery.beaud@gmail.com	V
BEAUSIRE Quentin	Avocat	Av. Edouard-Dapples 48 1006 Lausanne	021 321 26 05	078 661 30 62	021 323 26 01	quentin.beausire@centralex.ch	SOC
BEETSCHEN Véronique	Conseillère en communication	Av. Henri-Druey 1 1018 Lausanne		021 648 09 72			V
BERGUERAND Anne	Technicienne en radiologie médicale	Av. d'Ouchy 18 1006 Lausanne	021 323 00 48	076 370 49 84 021 616 57 50		anneberguerand@sunrise.ch	V
BETTSCHART-NARBEL Florence	Resp. politique & droit FRC, avocate	Ch. de Champ-Rond 16 1010 Lausanne	021 331 00 90	076 347 08 87 021 711 07 27	021 711 07 27	fnarbel@swissonline.ch	PLR
BILLARD Aude	Professeure EPFL	34 Avenue des Alpes 1006 Lausanne	021 693 54 64	021 646 15 53	021 693 78 50	aude.billard@epfl.ch	SOC
BRAYER Vincent	Enseignant au Gymnase de Nyon	Rue du Maupas 15 1004 Lausanne		076 822 45 87		vincent.brayer@gmail.com	SOC
BRIOD Alix Olivier	Ingénieur génie civil ETS	Ch. des Coumenets 16 1000 Lausanne 26		079 456 97 38 021 784 14 14		a.briod@gmail.com	PLR
CACHIN Jean-François	Sapeur-pompier	Rte de Praz-Gilliard 4 1000 Lausanne 26		079 446 21 18 021 784 15 00	021 784 15 00	jf-cachin@citycable.ch	PLR
CALAME Claude	Professeur honoraire UNIL	Av. Verdeil 7 1005 Lausanne		021 617 33 96		claude.calame@unil.ch	EàG
CALAME Maurice	Architecte EPFL-SIA	Av. de Béthusy 62 1012 Lausanne	021 653 32 30	079 285 59 05 021 616 43 29		maurice.calame@bluewin.ch	PLR
CARREL Matthieu	Avocat	Av. Vinet 8 1004 Lausanne		079 768 92 66		ma.carrel@bluewin.ch	PLR
CHENAUX MESNIER Muriel	Secrétaire syndicale	Ch. de Primerose 51 1007 Lausanne		078 647 91 50 021 624 67 85		muriel.mesnier@citycable.ch	SOC

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupe
CHOLLET Jean-Luc	Agriculteur	Rte d'Oron 129 1010 Lausanne		078 912 93 59 021 652 37 55		jean-luc.chollet@hotmail.com	UDC
CHRISTE Valentin	Étudiant	Ch. des Fleurettes 10 1007 Lausanne		079 541 32 36 021 617 23 30		valchryste@bluewin.ch	PLC
CLERC Georges-André	Informaticien avec brevet fédéral	Ch. de Champ-Rond 39 1010 Lausanne		079 583 18 20 021 653 27 05		gaclerc@romandie.com	PLC
COMPANY Xavier	Avocat	Av. de l'Université 9 1005 Lausanne		079 715 42 10		company.xavier@gmail.com	V
CONSCIENCE Pierre	Etudiant Secrétaire	Av. d'Echallens 77 1004 Lausanne		079 708 24 01		pierre.conscience@gmail.com	EàG
CORBOZ Denis	Enseignant	Ch. de Montolivet 26 1006 Lausanne	021 557 82 00	079 276 30 06		denis-corboz@lausanne-cc.ch	SOC
CRAUSAZ MOTTIER Magali		Ch. de Pierrefleur 50 1004 Lausanne		079 609 53 38 021 601 16 15		magalicrausaz@gmail.com	EàG
DANA Louis	Etudiant Secrétaire juridique	Rue de la Pontaise 19 1018 Lausanne		078 625 38 38		louisdana@yahoo.com	SOC
de HALLER Xavier	Avocat	Rue du Grand-Chêne 5 1003 Lausanne	021 213 24 10	079 362 51 53 021 601 72 36		xavier.dehaller@swissnet.org	PLR
de MEURON Thérèse	Politologue	Av. de Rumine 19 B 1005 Lausanne		079 691 65 00 021 311 78 65		therese.demeuron@bluewin.ch	PLR
DECOLLOGNY Anne-Françoise		Av. Vinet 13 1004 Lausanne		079 820 61 33 021 312 65 12		anne.decollogny@bluewin.ch	SOC
DI GIULIO Nicola	Enquêteur de police	Ch. de la Vuillette 29F 1000 Lausanne 25	021 315 37 45	079 208 51 74 021 691 58 56		nicola.digiulio@lausanne.ch	PLC
DUBAS Daniel	Politologue Urbaniste	Av. du Léman 64 1005 Lausanne		078 772 12 86		daniel@dubas.ch	V
DUCOMMUN Philippe	Inspecteur de police	Ch. du Salève 6 1004 Lausanne	021 315 15 15	021 648 47 57		ducommun@udc-vaud.ch	UDC
DUPUIS Johann	Chercheur Enseignant	Av. de l'Esplanade 14 1012 Lausanne		077 471 96 01		dupuis.johann@gmail.com johann.dupuis@yahoo.fr	EàG

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupe
FELLI Romain	Chargé de cours	Rue Pré-du-Marché 36 1004 Lausanne		079 376 97 87		romain.felli@gmail.com	SOC
FONTE Giuseppe	Conseiller en insertion	Ch. des Aubépines 31 1004 Lausanne		076 529 35 32		g.fonte@citycable.ch	SOC
FRACHEBOUD Cédric	Assistant sécurité publique	Ch. du Boisy 26 1004 Lausanne		079 214 33 75 021 653 49 93		cfrache@citycable.ch	PLC
FÜRBRINGER Jean-Marie	Ingénieur physicien	Rue Voltaire 6 1006 Lausanne	021 693 30 51	079 538 87 21		jean.furbringer@gmail.com	CPV
GAILLARD Benoît	Conseiller politique	Rue du Valentin 33 1004 Lausanne		079 773 47 61		benoit.gaillard@ps-lausanne.ch	SOC
GAUDARD Guy	Installateur électricien diplômé	Route de Marin 9 1000 Lausanne 26	021 711 12 13	079 447 30 25 021 320 06 24	021 711 12 12	info@gaudard.ch	PLR
GAZZOLA Gianfranco	Retraité	Av. de la Chablière 24 1004 Lausanne		079 417 53 54 021 647 85 97		g.gazzola@bluewin.ch	SOC
GENDRE Jean-Pascal	Directeur Ingénieur civil EPF	CSD Ing. SA CP 60 1000 Lausanne 20	021 620 70 70	079 435 25 08 021 616 52 28	021 620 70 01	jp.gendre@csd.ch	PLR
GENOUD Alice	Chargée de projets pour Equiterre	Ch. du Chasseron 3 1004 Lausanne	022 652 06 64	078 801 24 57 021 652 06 64		alicegenoud@hotmail.com	V
GIGON Dominique	Secrétaire politique	Rue Pierre-Viret 3 1003 Lausanne		078 734 21 84		gigon.dominique@gmail.com	SOC
GNONI Sara	Experte-comptable, conseillère en environnement	Av. du Tribunal-Fédéral 25 1005 Lausanne		079 440 53 49		s_gnoni@me.com	V
GOLESTANI DROËL Line	Conseillère en matière d'asile	Av. du Temple 17 1012 Lausanne		078 696 70 84 021 652 67 73		line.golestani@lausanne-cc.ch	SOC
GRIN Claude Nicole	Ethnologue Anthropologue	Rue Charles-Vuillemermet 6 1005 Lausanne		079 345 68 78		claudе.grin@gmail.com	V
HEINIGER Latha	Travail social Indépendante	Ch. de Maillefer 113 1018 Lausanne	021 314 18 38	078 772 09 04		latha.heiniger@gmail.com	SOC
HENCHOZ Jean-Daniel	Empl. d'assurances cadre	Ch. du Grillon 5 1007 Lausanne		079 464 82 84 021 617 74 06		jd.henchoz@bluewin.ch	PLR
HO Ngoc Huy	Chimiste	Place du Nord 6 1005 Lausanne	022 546 56 13	079 247 47 15	022 546 56 96	huyho3@gmail.com	V
HUBLER Alain	Enseignant	Rue Saint-Roch 28 1004 Lausanne		079 310 96 78		alain.hubler@citycable.ch	EàG

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupe
JOOSTEN Robert	Mathématicien Webmaster	Pl. Chauderon 34 1003 Lausanne	021 643 16 15	078 810 00 94 021 626 54 73		robertjoosten@bluewin.ch	SOC
KAMENICA Musa	Administration PMU-Lausanne	Route de la Clochette 16C 1018 Lausanne		076 451 03 05 021 550 24 49		musa.kamenica@gmail.com	SOC
KESSLER Sébastien	Chef de projets Entrepreneur	Rue St-Martin 29 1005 Lausanne		076 615 01 11 021 312 74 13		contact@anticiptech.ch	SOC
KLUNGE Henri	Ingénieur chimiste	Ch. de Pré-Fleuri 6 1006 Lausanne	024 442 50 46	078 835 16 01		henri@klunge.ch	PLR
LAVANDEROS Berríos Astrid	Directrice publics presse	Av. de l'Avant-Poste 25 1005 Lausanne	021 619 45 74	079 949 46 96 021 546 61 51		astrid.lavanderos@lausanne-cc.ch	SOC
LONGCHAMP Françoise	Enseignante	Ch. de Grézy 19 1012 Lausanne		079 210 61 58 021 652 63 97		francoise.longchamp@bluewin.ch francoise.longchamp@bluemail.ch	PLR
MACH André	Enseignant UNIL	Rue Curtat 10 1005 Lausanne	021 692 31 36	021 320 80 03		andre.mach@unil.ch	SOC
MAILLARD Mathieu	Courtier immobilier	Passage St-François 9 1003 Lausanne	021 510 50 60	079 927 00 10		mathieu.maillard@plr.ch mathieu@maillard-immo.ch	PLR
MANZONI Laura	Neuropsychologue	Rue du Valentin 20 1004 Lausanne	076 541 10 74	079 794 47 62 021 647 05 56		laura.manzoni@lausanne-cc.ch	EaG
MARION Axel	Politologue Historien	Rte du Pavement 16 1018 Lausanne	031 335 07 72	079 458 13 13 021 646 24 64		axel_marion@hotmail.com	CPV
MARLY Gianna	Retraitée	Av. de Morges 44 1004 Lausanne		079 684 97 44 021 625 05 52		gianna.marly@bluewin.ch	SOC
MARTIN Pedro	Retraité	Av. Wamery 14 1007 Lausanne		079 741 50 71 021 801 95 19		pedro.martin@bluewin.ch	SOC
MARTINHO José	Traducteur agréé	Rue de la Borde 1 1018 Lausanne	079 277 92 14	079 277 92 14		jose.martinho@bluewin.ch jm.traductions@gmail.com	CPV
MESSERE Anita	Architecte prof. Spéc. marketing	Rue Cité-Devant 10 1005 Lausanne		079 561 60 23		anita.messere@bluewin.ch	UDC
MIAUTON Philippe	Secrétaire général PLR Vaud	Rue du Petit-Chêne 21 1003 Lausanne	021 323 72 78	079 277 68 41	021 320 60 85	phm@cvtci.ch	PLR
MICHAUD GIGON Sophie	Membre de la direction de Pro Natura	Av. du Grey 3 1004 Lausanne		077 434 64 08		somichaud@gmx.ch	V
MISIEGO Céline	Employée de commerce	Rue de l'Ale 5 1003 Lausanne		078 709 66 25		celine.misiego@popvaud.ch	EaG

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupe
MIVELAZ Philippe	Urbaniste	Route du Pavement 117 1018 Lausanne	021 316 74 41	079 695 96 71 021 653 78 72		ph.mivelaz@bluewin.ch ph.mivelaz@me.com	SOC
MOSCHENI Fabrice	Ingénieur	Ch. de la Fauvette 31F 1012 Lausanne		079 658 49 24	021 619 06 71	moscheni@udc-vaud.ch	UDC
MOTTIER Vincent	Maître socio- professionnel	Ch. de Pierrefleur 50 1004 Lausanne	058 300 13 11	021 601 16 15 079 833 73 78		vincentmottier@bluewin.ch	EaG
OBERSON Pierre		Rte du Pavement 5 1018 Lausanne	021 641 35 81	079 448 61 46 021 647 47 35		pierre.oberson@citycable.ch	PLC
PAGÉS Barbara	Femme au foyer	Rue des Echelettes 9 1004 Lausanne		078 654 92 58 021 624 38 28		barbara.pages@yahoo.com	SOC
PAIN Johan	Retraité tl	Case postale 236 1000 Lausanne 10		076 429 19 69		gatuch@sunrise.ch	EaG
PANCHARD Ilias	Chargé de communication	Av. de Tivoli 27A 1007 Lausanne		079 922 63 31		ilias.panchard@gmail.com	V
PASCUAS ZABALA Esperanza	Assistante sociale	Rte de Chavannes 107 1007 Lausanne	021 331 03 91	079 420 25 37		esperanza.pascuas@lausanne-cc.ch	SOC
PERNET Jacques	Hôtelier	Av. Verdeil 12 1005 Lausanne	021 614 90 00	079 600 21 06 021 729 02 45	021 614 90 01	jpernet@hotellerive.ch	PLR
PERNET Sandra	Femme au foyer	Ch. de la Batelière 10 1007 Lausanne		078 868 41 78 021 616 14 06		sandrapernet@bluewin.ch	CPV
PHILIPPOZ Roland	Cadre infirmier CHUV	Rue du Maupas 83 1004 Lausanne	021 314 11 11	078 603 08 58		rphilippoz@yahoo.com	SOC
PICARD Bertrand	Retraité Naturopathe	Ch. de Bérée 56 1010 Lausanne		076 434 19 41 021 652 90 22	021 652 90 22	bpicard@bluewin.ch	PLR
PIRON Françoise	Ingénieure EPFL Directrice de Pacte	Av. des Acacias 4 1006 Lausanne	021 601 82 40	079 409 21 53 021 617 54 81		fpiron@ere3.ch	PLR
RAEDLER David	Avocat	Ch. du Mont-Tendre 16 1007 Lausanne	021 310 73 10	079 220 45 23	021 310 73 11	david.raedler@bluewin.ch	V
RASTORFER Jacques-Étienne	Enseignant	I.-de-Montolieu 193 1010 Lausanne		079 304 98 58 021 652 75 13		jacques-etienne.rastorfer@citycable.ch	SOC
RICHARD-DE PAOLIS Paola	Directrice EESP retraitée	Rue de la Barre 11 1005 Lausanne		078 743 50 57 021 729 44 70		pdepaolisrichard@gmail.com	SOC
ROCH Karine	Géologue	% ADER – CP 10 1000 Lausanne 20	021 624 26 51	079 283 32 50			V

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupe
ROSSI Vincent	Analyste en environnement	Ch. de Pré-Fleuri 2 1006 Lausanne	021 693 91 94	078 638 63 21 021 311 73 88		vincent.rossi@bluewin.ch	V
RUDAZ Benjamin	Adjoint direction Unil	Ch. de Bérée 18A 1010 Lausanne		078 906 80 63		benjamin.rudaz@unil.ch	V
SALZMANN Yvan	Directeur de gymnase	Rue du Valentin 61 1004 Lausanne	021 557 84 84	079 370 08 38 021 323 52 25	021 557 84 85	y-salzmamm@citycable.ch yvan.salzmamm@me.com	SOC
SANGRA Marie-Thérèse	Chargée d'affaires WWF	Rue de la Barre 14 1005 Lausanne		079 378 48 22		marie.sangra@bluewin.ch	V
SCHALLER Graziella	Secrétaire générale Alumni HEC	Ch. des Fleurettes 22 1007 Lausanne	021 692 33 86	079 279 96 55 021 616 92 39	021 692 33 85	graziella.schaller@gmail.com	CPV
SCHLIENGER Sandrine	Accueillante en milieu familial AMF	Quartier de la Violette 3 1018 Lausanne		078 607 95 33 021 647 70 05		sandrine.schlienger@gmail.com	UDC
SOTO Sara	Étudiante en urbanisme	Av. de Rosemont 3 1006 Lausanne		079 307 85 16		sarasotochung@gmail.com	V
STAUBER Philipp	Entrepreneur	Ch. du Salève 15 1004 Lausanne	021 685 26 80	079 607 45 94 021 647 25 20		stauber.partner@bluewin.ch	PLC
TEUSCHER Joël	Ingénieur chimiste EPF	Av. de Florimont 5 1006 Lausanne		076 520 17 65		joel.teuscher@lausanne-cc.ch	SOC
THAMBIPILLAI Namasivayam	Pharmacien en retraite	Rue du Valentin 23 1004 Lausanne	021 312 41 44	079 796 78 50 021 311 53 10	021 311 29 02	nthambipillai@yahoo.com	SOC
TRAN-NHU Thanh-My	Avocate-stagiaire	Ch. des Tonnelles 1 1004 Lausanne		076 503 13 97 021 624 96 80		thanhmy.trannhu@gmail.com	SOC
TRIPET Nicolas	Secrétaire patronal	Ch. du Salève 12 1004 Lausanne		079 702 30 15		tripet.nicolas@gmail.com	PLR
VAGNIERES Roger	Entrepreneur	Route du Pavement 11 1018 Lausanne	076 571 45 45	077 467 62 64	021 546 65 58	roger.vagnieres@lausanne-cc.ch	UDC
VONLANTHEN Antonela	Chargée de projet	Rue Orient-ville 12 1005 Lausanne		079 383 47 16		antonela.vonlanthen@gmail.com	SOC
VOUILLAMOZ Vincent	Architecte	Avenue Jomini 30 1018 Lausanne	076 357 03 29	021 320 65 57 078 685 58 00		vincent.vouillamoz@gmail.com	CPV
VOUTAT Marlène	Secrétaire-comptable	Ch. des Fleurettes 23 1007 Lausanne	021 315 68 08	079 743 14 68 021 617 27 48		marlene.voutat@gmail.com	EaG
WILD Diane	Biologiste	Av. Verdeil 1 1005 Lausanne		079 449 46 78	021 351 42 05	d.wild@bluewin.ch	PLR
WYSSA Stéphane	Entrepreneur	Caroline 8 1003 Lausanne		079 602 06 06		stephane.wyssa@pfl.ch	PLR

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL PAR GROUPE

1. GROUPE SOCIALISTE

(33 membres)

Président : M. Vincent **Brayer** et Co-président : Mme Thanh-My **Tran-Nhu**

- | | |
|-------------------------------------|--------------------------------------|
| 1. Caroline Alvarez Henry | 18. Sébastien Kessler |
| 2. Quentin Beausire | 19. Astrid Lavanderos Berrios |
| 3. Aude Billard | 20. André Mach |
| 4. Vincent Brayer | 21. Gianna Marly |
| 5. Muriel Chenaux Mesnier | 22. Pedro Martin |
| 6. Denis Corboz | 23. Philippe Mivelaz |
| 7. Louis Dana | 24. Barbara Pagés |
| 8. Anne-Françoise Decollogny | 25. Esperanza Pascuas Zabala |
| 9. Line Golestani Droël | 26. Roland Philippoz |
| 10. Romain Felli | 27. Jacques-Etienne Rastorfer |
| 11. Giuseppe Fonte | 28. Paola Richard-de Paolis |
| 12. Benoît Gaillard | 29. Yvan Salzmann |
| 13. Gianfranco Gazzola | 30. Joël Teuscher |
| 14. Dominique Gigon | 31. Namasivayam Thambipillai |
| 15. Latha Heiniger | 32. Thanh-My Tran-Nhu |
| 16. Robert Joosten | 33. Antonela Vonlanthen |
| 17. Musa Kamenica | |

2. GROUPE PLR

PLR.Les Libéraux-Radicaux

(21 membres)

Président : Matthieu **Carrel**

- | | |
|--------------------------------------|--------------------------------|
| 1. Eliane Aubert | 12. Henri Klunge |
| 2. Florence Bettschart-Narbel | 13. Françoise Longchamp |
| 3. Alix Olivier Briod | 14. Mathieu Maillard |
| 4. Jean-François Cachin | 15. Philippe Miauton |
| 5. Maurice Calame | 16. Jacques Pernet |
| 6. Matthieu Carrel | 17. Bertrand Picard |
| 7. Xavier de Haller | 18. Françoise Piron |
| 8. Thérèse de Meuron | 19. Nicolas Tripet |
| 9. Guy Gaudard | 20. Diane Wild |
| 10. Jean-Pascal Gendre | 21. Stéphane Wyssa |
| 11. Jean-Daniel Henchoz | |

3. GROUPE LES VERTS

(17 membres)

Présidence : M^{me} Alice **Genoud** et M. Daniel **Dubas**

- | | |
|-------------------------------|---------------------------------|
| 1. Valéry Beaud | 10. Sophie Michaud Gigon |
| 2. Véronique Beetschen | 11. Ilias Panchard |
| 3. Anne Berguerand | 12. David Raedler |
| 4. Xavier Company | 13. Karine Roch |
| 5. Daniel Dubas | 14. Vincent Rossi |
| 6. Alice Genoud | 15. Benjamin Rudaz |
| 7. Sara Gnoni | 16. Marie-Thérèse Sangra |
| 8. Claude Nicole Grin | 17. Sara Soto |
| 9. Ngoc Huy HO | |

4. GROUPE ENSEMBLE À GAUCHE (EàG)

Parti Ouvrier et Populaire, solidaritéS, indépendant.e.s

(11 membres)

Président : M. Alain **Hubler**

- | | |
|----------------------------------|---------------------------|
| 1. Alix Aubert | 7. Laura Manzoni |
| 2. Claude Calame | 8. Céline Misiego |
| 3. Pierre Conscience | 9. Vincent Mottier |
| 4. Magali Crausaz Mottier | 10. Johan Pain |
| 5. Johann Dupuis | 11. Marlène Voutat |
| 6. Alain Hubler | |

5. GROUPE LIBÉRAL-CONSERVATEUR (PLC)

(7 membres)

Président : M. Valentin **Christe**

- | | |
|-------------------------------|-----------------------------|
| 1. Valentin Christe | 4. Cédric Fracheboud |
| 2. Georges-André Clerc | 5. Pierre Oberson |
| 3. Nicola di Giulio | 6. Philipp Stauber |

6. GROUPE LE CENTRE, PDC – VERTS LIBÉRAUX (CPV)

(6 membres)

Président : M. Jean-Marie **Fürbringer**

- | | |
|---------------------------------|------------------------------|
| 1. Jean-Marie Fürbringer | 4. Sandra Pernet |
| 2. Axel Marion | 5. Graziella Schaller |
| 3. José Martinho | 6. Vincent Vouillamoz |

7. GROUPE UDC
Union Démocratique du Centre
(5 membres)

Présidente : M^{me} Sandrine **Schlienger**

- | | |
|-----------------------------|-------------------------------|
| 1. Jean-Luc Chollet | 4. Fabrice Moscheni |
| 2. Philippe Ducommun | 5. Sandrine Schlienger |
| 3. Anita Messere | 6. Roger Vagnières |

BUREAU DU CONSEIL

2018-2019

Président : M. Valéry **Beaud** (Les Verts)
1^{er} vice-président : M^{me} Eliane **Aubert** (Libéral-radical)
2^e vice-présidente : M^{me} Thanh-My **Tran-Nhu** (Socialiste)
Scrutateur : M. Quentin **Beausire** (Socialiste)
Scrutatrice : M^{me} Sandrine **Schlienger** (UDC)
Scrutatrices suppléantes : M^{me} Anne **Berguerand** (Les Verts)
M. Jacques-Etienne **Rastorfer** (Socialiste)

Secrétariat du Conseil :

Hôtel de Ville, place de la Palud 2, case postale 6904, 1002 Lausanne

Secrétaire du Conseil :

M. Frédéric **Tétaz**
Tél. : 021 315 21 01
Courriel : frederic.tetaz@lausanne.ch

Assistante administrative :

M^{me} Valérie **Sandoz**
Tél. : 021 315 21 03
Courriel : valerie.sandoz@lausanne.ch

Secrétaires (gestion électronique de documents) :

M^{me} Brigitte **Paillard**
Tél. : 021 315 21 06
Courriel : brigitte.paillard@lausanne.ch

M^{me} Corinne **Zoss**
Tél. : 021 315 21 03
Courriel : corinne.zoss@lausanne.ch

Rédactrice du Bulletin du Conseil, secrétaire du Conseil suppléante :

M^{me} Patricia **Pacheco Delacoste**
Tél. : 021 315 28 27
Courriel : patricia.pacheco@lausanne.ch

Bureau électoral général :

Présidente :

M. Valéry **Beaud** (Les Verts),
président du Conseil

Membres :

M. Quentin **Beausire** (Socialiste), scrutateur
M^{me} Sandrine **Schlienger** (UDC), scrutatrice

Secrétaire:

M. Frédéric **Tétaz**, secrétaire du Conseil

Vice-président :

M^{me} Eliane **Aubert** (Libéral-radical),
1^{er} vice-présidente du Conseil

COMMISSIONS PERMANENTES

(élues le 28 juin 2016 pour la législature 2016-2021)

GESTION

Membres :

1. Maurice **Calame**, libéral-radical
2. Jean-Luc **Chollet**, UDC
3. Georges-André **Clerc**, libéral-conservateur,
4. Pierre **Conscience**, Ensemble à Gauche
5. Louis **Dana**, socialiste
6. Jean-Marie **Fürbringer**, Le Centre
7. Dominique **Gigon**, socialiste
8. Claude Nicole **Grin**, Les Verts, *présidente*
9. Jean-Daniel **Henchoz**, libéral-radical
10. Henri **Klunge**, libéral-radical
11. Gianna **Marly**, socialiste
12. Johan **Pain**, Ensemble à Gauche
13. Jacques-Etienne **Rastorfer**, socialiste
14. Karine **Roch**, Les Verts
15. Yvan **Salzmann**, socialiste

Secrétariat :

p.a. Secrétariat du Conseil communal
Hôtel de Ville, place de la Palud 2, case postale 6904, 1002 Lausanne

FINANCES

Membres :

1. Vincent **Brayer**, socialiste, *président*
2. Jean-François **Cachin**, libéral-radical
3. Valentin **Christe**, libéral-conservateur,
4. Anne-Françoise **Decollogny**, socialiste
5. Daniel **Dubas**, Les Verts
6. Johann **Dupuis**, Ensemble à Gauche
7. Romain **Felli**, socialiste
8. Benoît **Gaillard**, socialiste
9. Sara **Gnoni**, Les Verts
10. Alain **Hubler**, Ensemble à Gauche
11. Axel **Marion**, le Centre
12. Philippe **Miauton**, libéral-radical
13. Fabrice **Moscheni**, UDC
14. Latha **Heiniger**, socialiste
15. Stéphane **Wyssa**, libéral-radical

Secrétariat :

p.a. Service des finances
Place Chauderon 9, case postale 5032, 1002 Lausanne

PÉTITIONS

- Membres :
1. Quentin **Beusire**, socialiste
 2. Anne **Berguerand**, Les Verts
 3. Xavier **de Haller**, libéral-radical
 4. Gianfranco **Gazzola**, socialiste
 5. Robert **Joosten**, socialiste
 6. Mathieu **Maillard**, libéral-radical
 7. Laura **Manzoni**, Ensemble à Gauche
 8. Anita **Messere**, UDC
 9. Philippe **Mivelaz**, socialiste,
 10. Pierre **Oberson**, libéral-conservateur, *président*
 11. Sandra **Pernet**, Le Centre, *1^{er} vice-présidente*
 12. Sara **Soto**, Les Verts, *2^e vice-présidente*
- Secrétariat : p.a. Secrétariat du Conseil communal
Hôtel de Ville, place de la Palud 2, case postale 6904, 1002 Lausanne

RECOURS EN MATIÈRE D'IMPÔT COMMUNAL

- Membres :
1. Anne **Berguerand**, Les Verts
 2. Magali **Crausaz Mottier**, Ensemble à Gauche
 3. Xavier **de Haller**, libéral-radical, *président*
 4. Philippe **Mivelaz**, socialiste
 5. Sandra **Pernet**, Le Centre
- Suppléant-e-s :
1. Florence **Bettschart-Narbel**, libérale-radical
 2. Laura **Manzoni**, Ensemble à Gauche
 3. Pedro **Martin**, socialiste
 4. Ilias **Panchard**, Les Verts
 5. Vincent **Vouillamoz**, Le Centre
- Secrétariat : p.a. Place Chauderon 9, case postale 5032, 1002 Lausanne

POLITIQUE RÉGIONALE

- Membres :
1. Eliane **Aubert**, libérale-radical
 2. Valéry **Beaud**, Les Verts
 3. Alix Olivier **Briod**, libéral-radical
 4. Muriel **Chenaux Mesnier**, socialiste
 5. Jean-Luc **Chollet**, UDC
 6. Daniel **Dubas**, Les Verts
 7. Johann **Dupuis**, Ensemble à Gauche, *président*
 8. Jean-Pascal **Gendre**, libéral-radical
 9. Alice **Genoud**, Les Verts
 10. Line **Golestani Droël**, socialiste
 11. Robert **Joosten**, socialiste, *2^e vice-président*
 12. Musa **Kamenica**, socialiste
 13. Sébastien **Kessler**, socialiste
 14. Philipp **Stauber**, libéral-conservateur
 15. Vincent **Vouillamoz**, Le Centre
- Secrétariat : p.a. Service de l'urbanisme
Rue du Port-Franc 18, case postale 5354, 1002 Lausanne (secrétaire : M. Julien Guérin)

CONSEIL INTERCOMMUNAL ASSOCIATION DES TAXIS

- Membres :
1. David **Payot**, représentant de la Municipalité
 2. Sara **Soto**, Les Verts
 3. Benoît **Gaillard**, socialiste
 4. José Martinho, le Centre
 5. Stéphane **Wyssa**, libéral-radical
- Suppléant-e-s :
1. Natacha **Litzistorf**, représentante de la Municipalité
 2. Muriel **Chenaux Mesnier**, socialiste
 3. Alain **Hubler**, EàG
 4. Nicolas **Tripet**, libéral-radical
 5. Vincent **Vouillamoz**, Le Centre
- Secrétariat :
- p.a. Service de la Sécurité et Economie
Place de la Navigation 10, 1006 Lausanne (secrétaire : M. Pascal Stoeri)

CONSEIL INTERCOMMUNAL ASSOCIATION EPURATION DES EAUX DU TALENT

- Membres :
1. Véronique **Beetschen**, Les Verts
- Suppléant-e-s :
2. Didier **Hoffmann**, libéral-radical
- Secrétariat :
- p.a. M. Urs Lauper
ch. du Chalet Saboton, 1053 Bretigny-sur-Morrens